

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

*Un portrait
Le pensionnat pour enfants autochtones de Saint-Marc-de-Figuery*

RAPPORT DE RECHERCHE

**Chercheure
Margot Loïselle, Ph.D., t.s.
Rédigé avec la collaboration de Chantal Roy, assistante de recherche**

Déposé le 15 avril 2007

**Cette recherche a été entreprise grâce à un octroi du Fonds institutionnel de recherche
(FIR) de l'UQAT, obtenu en mai 2006**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ DE LA RECHERCHE	4
1. INTRODUCTION	5
2. RECENSION DES ÉCRITS	6
3. QUESTIONS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	11
4. CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE	
4.1 Type de recherche	12
4.2 Angles d'analyse et concepts analytiques	12
4.3 Population cible et sélection des sources de données	12
4.4 Cueillette des données	14
4.5 Analyse des données	15
4.6 Considérations éthiques	16
5. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	
5.1 La vision des Pères Oblats :	17
5.1.1 Des autochtones	17
5.1.2 De leur mission auprès d'eux	17
5.1.3 De l'éducation et des pensionnats en général	18
5.1.4 Des politiques gouvernementales canadiennes	19
5.1.5 De la vie au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery	20
5.2 Les perspectives d'ex-pensionnaires :	26
5.2.1 Préambule	26
5.2.2 Sur leur vie au pensionnat de Saint-Marc	26
5.2.3 Sur leur vie suite au pensionnat	32
5.3 Les perspectives de témoins oculaires :	34
5.3.1 Préambule	34
5.3.2 Sur la vie au pensionnat de Saint-Marc	34
6. DISCUSSION DES RÉSULTATS	39
6.1 La vision oblate	39
6.2 La vie au pensionnat de Saint-Marc	41
7. LIMITES, BIAIS ET MÉRITE DE CETTE RECHERCHE	47
8. CONCLUSION	48
9. QUESTIONS POUR UNE RECHERCHE SUBSÉQUENTE	50

10. RÉFÉRENCES **52**

11. LISTE DES ENCADRÉS :

- **Encadré 1 :** Capsules des thèmes et des termes accentués ou fréquents dans la documentation d'archives oblates 25
- **Encadré 2 :** Capsules des perspectives des ex-pensionnaires sur leur vie au pensionnat et post-pensionnat 33
- **Encadré 3 :** Capsules des perspectives des témoins oculaires sur la vie au Pensionnat de Saint-Marc 38

12. ANNEXES :

- 1. Présentation de la recherche aux Archives Deschâtelets et lettre de permission des autorités des Archives pour y faire de la recherche**
- 2. Présentation de la recherche aux répondants et formulaire de consentement**
- 3. Blason du pensionnat et quelques photos significatives**
- 4. Plans du pensionnat**

LÉGENDE :

R.P. = Révérend Père

Mgr = Monseigneur

REMERCIEMENTS

Nos premiers remerciements vont aux personnes de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) qui gèrent son Fonds institutionnel de recherche (FIR), pour l'octroi d'une somme de 4900\$ pour cette recherche exploratoire et préparatoire à une étude plus large et plus profonde sur l'éducation des Algonquins des trois communautés d'Abitibi. Nous apprécions hautement la confiance qu'ils nous ont témoignée pour cette entreprise délicate.

Nous remercions également les membres du Comité d'éthique de la recherche de l'UQAT pour leurs précieux conseils et leurs judicieuses recommandations suivies du Certificat d'éthique qu'ils nous ont octroyé pour la mise en œuvre de cette recherche. Nous sommes consciente des sensibilités entourant la question des pensionnats. La confiance du Comité envers nos habiletés pour mener à bien cette entreprise est certes appréciée.

Cette recherche n'a pas été entreprise seule. Deux assistantes et un assistant de recherche y ont contribué. Nous tenons donc à témoigner notre appréciation à Nancy Crépeau du Service aux Premières Nations de l'UQAT à Val-d'Or pour son excellent travail lors de la cueillette des données, à Chantal Roy, étudiante à l'UQAT à Val-d'Or pour sa collaboration, sa précision et sa disponibilité lors des travaux d'analyse et Richard Kistabish, étudiant à l'UQAT à Val-d'Or, pour ses conseils et ses précieuses informations, surtout lors du développement du protocole de recherche et de sa mise en marche.

Nous remercions également les membres du Comité du suivi de cette recherche, Madame Margot Wylde-Pratt de Pikogan, madame Hélène Michel de Kitcisakik, messieurs Jean Papatie et Alex Cheezo du Lac Simon, messieurs Oscar Kistabish et Richard Kistabish de Val-d'Or et madame Janet Mark du Service aux Premières Nations de l'UQAT à Val-d'Or pour leurs judicieux conseils, leur temps et leur regard averti sur cette recherche.

Une telle recherche n'aurait pu être faite sans la participation active de certaines institutions. Nous tenons donc à témoigner notre reconnaissance à la direction et au personnel des Archives Deschâtelets des Pères Oblats à Ottawa, madame Nathalie Parant en particulier, ainsi qu'au personnel de la Société d'histoire d'Amos, madame Sonia Paré en particulier, pour leur généreuse collaboration.

Finalement, non les moindres, nous prions nos quatre répondants autochtones expensionnaires à Saint-Marc-de-Figuery ainsi que nos témoins oculaires et nos témoins post-pensionnat de recevoir notre chaleureuse reconnaissance pour leur temps et les perspectives qu'ils nous ont livrées lors des entrevues individuelles auxquelles ils et elles ont été conviés.

Un grand merci, donc, à tous et chacun. Sans vous cette recherche n'aurait pas pu voir le jour.

RÉSUMÉ

Cette recherche est de nature historique et de type qualitatif, exploratoire.

But de la recherche : Portant sur le pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, à propos duquel les écrits sont notoirement silencieux, cette recherche se veut une étape préparatoire à une recherche plus étoffée sur le sujet.

Objectifs : 1) Connaître la vision oblate des Autochtones, de leur mission auprès des ces peuples, du régime des pensionnats pour enfants autochtones et des politiques canadiennes en ce qui a trait à ce régime d'éducation;
2) obtenir un aperçu du vécu des enfants au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery selon trois perspectives : celle des Pères Oblats, celles d'ex-pensionnaires et celles de témoins oculaires;
3) comparer, par triangulation, ces trois perspectives, et comparer les expériences masculines et féminines.
4) utiliser les résultats obtenus et les questions émergentes comme tremplin pour le lancement d'une recherche plus large et plus approfondie sur le sujet.

Double question de recherche : Qu'a été le pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery et quels impacts a-t-il eu sur les étudiants autochtones ex-pensionnaires inscrits à l'UQAT?

Cadre d'analyse : De nature historique, cette recherche révèle les contours d'un portrait du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery en l'analysant sous trois angles: 1) la vision oblate des Autochtones, de leur mission auprès d'eux, des pensionnats et des politiques canadiennes envers les pensionnats autochtones; 2) la vie quotidienne des enfants au pensionnat de Saint-Marc selon les perceptions des Oblats, celles des ex-pensionnaires et celles de témoins oculaires; 3) la vie des ex-pensionnaires depuis leur sortie de cette institution.

La méthodologie : Une recherche dans les archives des Pères Oblats à Ottawa et, si possible et nécessaire, dans celles des Religieuses de Saint-François d'Assise qui étaient coresponsables de ce pensionnat. Quatre entrevues de type 'récit de vie' d'environ 1H00 à 1H30 chacune auprès de femmes et d'hommes ayant fréquenté le pensionnat. Les participants ont été sélectionnés selon les critères suivants : une à deux personnes de chacune des trois communautés algonquines d'Abitibi : Pikogan, Kitcisakik et Lac Simon, ayant vécu au pensionnat pendant au moins deux ans et être étudiant-e-s à l'UQAT. Outre ces critères 'intentionnels' la sélection des répondants a été faite de façon aléatoire, par tirage au sort. Deux questions ont été posées aux ex-pensionnaires : 1) Parlez-moi de votre vie au pensionnat; 2) parlez-moi de votre vie à la sortie du pensionnat. Quelques thèmes précis leur ont par la suite été suggérés pour éclaircissement et approfondissement. Une question unique a été posée aux témoins oculaires : Parlez-moi de votre perception de la vie des enfants au pensionnat de Saint-Marc. L'analyse compare les données avec la recension des écrits ainsi que les trois sources de données entre elles. Elle compare également les impacts de ce vécu sur les répondants des deux sexes. Les lignes directrices sur l'éthique de la recherche en milieu autochtone au Canada ont été suivies.

1. INTRODUCTION

La recherche faisant l'objet du présent rapport s'est voulue être une fenêtre d'ouverture sur un sujet encore très peu connu étant donné qu'il n'a pas, jusqu'à ce jour, fait l'objet de recherches systématiques : le pensionnat pour enfants autochtones de Saint-Marc-de-Figuery. Une documentation fournie, tant écrite que sous forme audiovisuelle, existe sur les écoles résidentielles pour enfants autochtones au Canada et sur certaines de ces institutions en particulier. Toutefois, les pensionnats pour enfants autochtones du Québec sont notoirement absents de cette littérature. La présente recherche, limitée à une année et accomplie avec des ressources restreintes, représente par conséquent un débroussaillage préparatoire à un projet pour une étude plus étoffée et approfondie sur ce sujet délicat et important aux yeux de nombreux Anishinabek (Algonquins)* de la région d'Abitibi-Témiscamingue.

Afin d'ouvrir une fenêtre sur un certain *portrait* du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, dans un premier temps, la recherche examine la vision des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, qui ont été chargés de cette institution et ce, portant sur quatre aspects de leur vie de missionnaires au Canada : 1) leur vision des Autochtones du Canada; 2) leur vision de leur mission auprès de ces peuples; 3) leur vision des pensionnats en général et 4) leur vision des politiques gouvernementales canadiennes concernant les Autochtones et les pensionnats en particulier. Dans un deuxième temps, cette recherche se penche spécifiquement sur la vie quotidienne au pensionnat qui nous concerne en l'examinant selon trois perspectives : la perspective oblate, celle d'ex-pensionnaires et celle de quelques témoins oculaires.

Une recension d'écrits généraux donne un aperçu du régime des pensionnats au Canada et des missions oblates ainsi que quelques bribes d'informations glanées à travers une documentation éparse portant sur le pensionnat précis de Saint-Marc-de-Figuery. Cette recension d'écrits est suivie d'une double question de recherche, son but et ses objectifs étant par la suite identifiés. Le cadre d'analyse de cette recherche exploratoire de nature historique est expliqué et le processus méthodologique pour la cueillette des données est présenté. Les considérations éthiques sont également explicitées.

Les résultats de la recherche sont révélés en trois temps, selon les sources de données : celles obtenues dans les documents d'archives oblates ou portant sur les missionnaires Oblats; les récits de vie des ex-pensionnaires interviewés et les perspectives des témoins oculaires et témoins 'post-pensionnat' également interviewés. Ces résultats sont suivis de la discussion des résultats, des limites et du mérite de cette recherche, de la conclusion du rapport et de questions préparatoires à une recherche subséquente.

La présentation de la recherche et le formulaire de consentement pour la participation des personnes interviewées sont déposés en annexe. Quelques photos significatives, sélectionnées par les membres du Comité du suivi de la recherche, ainsi que le Plan architectural du pensionnat complètent le tout.

* Les termes 'Anishinabe' et 'Algonquin' sont tous deux utilisés dans ce texte.

2. RECENSION DES ÉCRITS

Les écrits, les reportages télévisés et les films documentaires sur les pensionnats pour enfants autochtones au Canada révèlent que cette expérience a été hautement traumatisante pour un grand nombre de ces enfants en raison de leur arrachement à leur famille, de l'éloignement de leur milieu habituel de vie, de l'étrangeté de la culture à laquelle ils devaient 's'acculturer', de l'impossibilité de parler leur langue sous menace de punitions, parfois brutales, de l'interdiction de communiquer entre frères et sœurs, de la discipline sévère, de la malnutrition et de la sous-nutrition, de leur extrême vulnérabilité face à l'oppression et aux sévices subis aux mains des autorités en place et des nombreux abus physiques, sexuels et psychologiques perpétrés contre eux (Assembly of First Nations, 1994; Bousquet, 2005; Chansonneuve, 2005; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Claes & Clifton, 1998; Dickason, 1996; Dion-Stout & Kipling, 2003; Fondation autochtone de guérison, 2003a & b et 2006; Highway, 2004; McKenzie 1999, document personnel, non publié; Miller, 1996; Milloy, 1999; Noël & Tassé, 2001; Régnauld, 2004; RMYC, 2001; Wesley-Esquimaux & Smolewski, 2004; Société Radio-Canada 2006).

Selon ces rapports, les traumatismes subis ont des répercussions intergénérationnelles du fait qu'ayant été aliénés de leurs parents et privés de modèles parentaux ainsi que d'affection, d'encouragement et d'aide sur tous les plans, ces survivants devenus eux-mêmes parents ne pouvaient transmettre à leurs enfants ce qu'ils n'avaient pas reçu (Kenny, 2002; Macionis, Clarke & Gerber, 1997). En outre, les programmes scolaires de ces élèves étaient quantitativement et qualitativement moindre que ceux dispensés dans les écoles publiques canadiennes (Assembly of First Nations, 1994; Kenny, 2002; McKenzie, 1999). Malgré le but clairement exprimé d'assimiler ces enfants dans la population majoritaire (Assembly of First Nations, 1994; Chaplier, 2006; Commission royale sur les peuples autochtones 1996; Grant, 1996; Guertin, 1958; Kenny, 2002; McKenzie, 1999; Simard, 2003), leurs possibilités d'emploi étaient amputées dû à leur niveau limité d'instruction et au racisme auquel ils faisaient face dans la société majoritaire. Devenus adultes, ils se sont retrouvés comme suspendus dans un vide entre deux mondes et aptes à vivre ni dans l'un ni dans l'autre (Assembly of First Nations, 1994; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Fondation autochtone de guérison, 2006; Kenny, 2002). Par contre, certains documents, dont un enregistrement vidéo, révèlent que les pensionnats n'ont pas tous été aussi traumatisants les uns que les autres (Chaplier, 2006; Fondation autochtone de guérison, 2003 – rapport écrit et enregistrement vidéo; Fondation autochtone de guérison, 2006). À quel point le pensionnat qui nous occupe l'a-t-il été?

Quant à la vision oblate des Autochtones et de leur mission auprès de ceux-ci, depuis le 19^e siècle, lors de la fondation de l'ordre missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée en France par Eugène de Mazenod en 1826, leur mission, perçue comme la plus grande preuve d'amour de Dieu et de l'humanité, a toujours été l'évangélisation des pauvres du monde. Les Autochtones du Canada étaient considérés par eux comme 'des pauvres'. Pour les Oblats, tel que le mentionne Susan Cardinal dans son film documentaire « *God's Explorers* » (Cardinal, 2002) « *être civilisé signifiait être catholique et être catholique signifiait être civilisé... et européen* » (notre traduction). Cette pensée reflétait celle de la France du 19^e siècle tel que la

décrit Attali (2003 :270) : « *Un pays comme la France... dont l'opinion régit l'Europe civilisée et dont les idées ont conquis le monde, a reçu de la Providence une plus haute mission, celle de l'émancipation, de l'appel à la lumière et à la liberté des races et des peuples encore esclaves de l'ignorance et du despotisme* ». Ce type de pensée et de vision de sa propre culture et tradition religieuse comme étant supérieure (Chaplier, 2006) est demeurée bien vivante dans l'esprit de l'Église catholique et des Oblats, au moins jusqu'au Concile œcuménique Vatican II (1962-1965), qui amorçait son « *ouverture au monde moderne* » (Wikipédia, 2007). Cette 'ouverture' demeure toutefois partielle puisque, comme l'explique le théologien oblat, Achiel Peelman (2004), Vatican II a reconnu la présence de valeurs positives dans d'autres traditions religieuses, toutefois, ces valeurs « *sont considérées comme une 'préparation pour l'Évangile'* celle-ci demeurant, dans l'esprit catholique, le seul moyen par lequel les membres d'autres traditions religieuses « *réalisent leur salut* » (p. 62).

Les missionnaires oblats se voyaient comme « les sauveurs » des 'pauvres sauvages païens' du Canada. Pour eux, « *l'évangélisation des 'sauvages' était la priorité* » (Chaplier, 2006 :139). Groulx (1962) résume cette conception de l'Église catholique de l'époque et de ses missionnaires en faisant l'éloge de leur héroïsme, leur intrépidité, leur dévouement envers les Indiens, ces derniers étant décrits comme des sauvages quêteurs, des païens authentiques, invétérés, superstitieux, aux théogonies bizarres et aux mœurs légères et grossières. Puis il parle des nombreux sacrifices « *infinies misères* » des missionnaires dans leur « *conquête apostolique* » (Groulx, 1962 :40). Il identifie les obstacles sur le chemin de ces intrépides et dévoués conquérants de Dieu ainsi que leurs multiples souffrances comme suit : les immenses distances à parcourir en raquettes ou en traîneaux à chien; le froid intense; les tenailles de la faim; le harcèlement des moustiques; l'isolement et la solitude; les longues nuits polaires; l'éloignement de toute civilisation; les courriers en retard souvent d'une année et, obstacle majeur à leur conquête, les pasteurs protestants également à la recherche d'âmes à convertir. Éloge des 'catholiques civilisés', dénigrement des 'païens sauvages'! Notons ici les commentaires de Sioui (1972 :40) qui, en quelque sorte, rétorque au Chanoine Groulx : « *On prend bien soin de cacher que l'Indien est un homme noble, fiable, dévoué aux siens, qu'il défendit avec des moyens de fortune ses terres et ses familles contre la rapacité des nouveaux venus; qu'il est maintenant devenu pauvre par l'avidité du monde de l'argent... du progrès... au détriment de la sauvegarde de l'Humain* ».

Cardinal (2002) rappelle que la mission originale des Oblats, réputés pour être les « *spécialistes des missions les plus difficiles* » (voir page 'The Zealous Pioneers') était d'aller vers les pauvres et non l'inverse. Groulx, (1962) ainsi que Riopel, (1991 et 2003) confirment ce fait. Cette façon de fonctionner, par laquelle les relations avec les Autochtones étaient relativement bonnes, a changé radicalement lorsque les Oblats ont commencé à focaliser sur la construction de missions et d'institutions missionnaires où se trouvaient regroupés des lieux d'éducation, de services religieux et de services médicaux. C'était dorénavant les Autochtones qui devaient venir vers eux. Ce changement fut majeur, explique Peelman dans Cardinal (2002, page 'Constructing A Catholic Society'), altérant complètement et définitivement les relations entre les Autochtones et les Oblats, ceux-ci ayant pendant longtemps défendu les droits des Indiens face au gouvernement. Huel, cité également dans Cardinal (2002) ajoute un éclaircissement sur ce point : « *L'aventure conjointe* » des pensionnats entre le gouvernement canadien et les Oblats, donnait à ces derniers un grand

pouvoir sur les Autochtones mais, par la même occasion, les liait complètement au financement gouvernemental. Pour sa part, le R. P. Guy Lavallée, omi, prêtre Métis, affirme qu'avec « *de bonnes intentions, ils ont pratiquement détruit un peuple* » car « *en leur demandant de changer leur religion, les missionnaires ont attaqué l'âme même des Autochtones* » (Cardinal 2002, page 'Church and State : The Joint Venture'). Charles Cocoo, cité dans Myles (2002 :3), renchérit cette affirmation en dénonçant la « *bombe sociale* » qui, en 1889, a déclenché de nombreux problèmes sociaux chez les Attikameks : « *un livre de prières 'à l'usage des sauvages du Saint-Maurice' rédigé par un père oblat, Jean-Pierre Guéguen* » dans lequel il était écrit « *dans un attikamek approximatif mais convaincant... : 'Dieu lui-même ordonne aux 'sauvages' de renoncer par amour pour lui à tous leurs chants, leurs traditions, leurs plantes médicinales, leurs rituels de transmission de la connaissance'...* ». On peut se demander si ce type de conviction existait toujours dans les années 1950-60, à l'époque du pensionnat de Saint-Marc.

La documentation spécifique au pensionnat de Saint-Marc est éparpillée et parcimonieuse. Selon la Fondation autochtone de guérison (2006, vol. 1 :326), il aurait été implanté en 1948 et fermé en 1965. Toutefois d'autres sources sûres de renseignements, dont des ex-pensionnaires eux-mêmes, la Société Radio-Canada (2006), Paré, 2005, Guertin, 1958, l'*Écho abitibien* (10 nov. 1955) et un document intitulé « *Une ferme pas comme les autres* » (non daté) révèlent que le pensionnat a ouvert ses portes en novembre 1955 et a été fermé en juin 1973. La bâtisse a été détruite à la fin des années 1990 à la demande expresse de certains survivants pour qui, la vue fréquente de cet édifice évoquait les mauvais traitements qu'ils y ont endurés, perpétuant ainsi les traumatismes qu'ils y ont subis (information orale reçue de monsieur Richard Kistabish). Seuls les murs de la chapelle sont toujours debouts.

Paré (2005) précise que les pensionnaires provenaient des réserves de Sanmaur, d'Obedjiwan, de Low Bush, de Lac Simon, du Grand Lac Victoria (Kitcisakik) et d'Amos (Pikogan). Il ajoute « *la langue algonquine est interdite. Les visites des parents sont également prohibées, ce qui apporte un caractère rigide à l'institution...* » (p. 2). Voisard (23 août 2004) rapportant certains épisodes d'une série de six documentaires produit par Denis Boivin sur le sujet des pensionnats du Québec, intitulée « *Paroles de guérison* » parlent des ex-pensionnaires comme de « *grands brûlés de l'âme* » (p. 2). Elle indique que la Gendarmerie royale du Canada allait chercher les enfants qui se cachaient dans les bois pour les amener au pensionnat où ils demeuraient pendant dix mois sans interruption. Lorsqu'ils retournaient chez-eux à l'été, « *ils avaient l'impression d'être des étrangers* » (p.3). Selon elle, « *les témoignages sont unanimes... où qu'on aille en Abitibi ou sur la Côte-Nord, la déchirure est la même* ». Un reportage filmé de Wapikoni Mobile (2006) mentionne que les enfants y apprenaient « *la honte et le rejet de tout ce qui touche leur patrimoine et plus particulièrement la honte de leur famille et de leur tradition spirituelle* », que leur langue était interdite et leurs croyances et coutumes dénigrées. Voisard (2004) note toutefois que « *tous les enfants qui furent placés dans l'un ou l'autre des cinq ou six pensionnats québécois n'ont pas subi pareils traitements* ». Elle cite, à l'appui, René Dussault, l'un des présidents de la Commission royale d'enquête : « *Ça été plus massif dans l'Ouest...* », Boivin d'ajouter « *On ne peut mettre toutes les communautés religieuses dans le même panier... Ça vaut tant pour la pédophilie que les punitions injustes* » (p. 2).

Pour sa part, Chaplier (2006) explique que ce système correspondait aux manières de l'époque de voir la culture, l'éducation et la colonisation. Elle note que la scolarisation était particulièrement sévère pour tous les élèves, la violence envers les enfants n'étant pas limitée aux Autochtones. Elle précise que « *certains missionnaires, directeurs ou professeurs ont fait un travail remarquable et doivent être reconnus pour cela...et que la vie au pensionnat n'a pas constitué un calvaire pour tous les élèves* (p. 135). Qu'en était-il des Oblats et du pensionnat de Saint-Marc?

De leurs côtés, Bousquet (2005) et la Société Radio-Canada (1998 et 2006) révèlent une gamme de traitements rigoureux, violents et abusifs ayant eu lieu au pensionnat de Saint-Marc, incluant le fait qu'en 1995, un ancien prêtre de ce pensionnat a été incarcéré pour pédophilie. Les quelques témoignages recueillis d'ex-pensionnaires par Bousquet à Pikogan, par Desjardins & Rouleau pour l'émission *Dimanche Magazine*, diffusée le 25 janvier 1998 à Radio-Canada et par Pierre Garceau, journaliste interviewé à l'Émission *Le Point* du 27 février 2006, parlent de peurs, de violence et de répression, d'humiliations, d'atteinte à la pudeur, d'abus sexuels en tant que pratiques courantes, de sentiments d'abandon, d'injustice et de honte d'être Indien, de punitions corporelles extrêmes et de souffrances, voire de désarroi psychologique intense et durable : « *On apprenait à se détester nous-mêmes comme Indiens... puis il y avait ce qu'on appelait la 'chambre des martyrs' où il y avait des 'straps' de toutes sortes de grosseurs et des bâtons de hockey brisés pour nous frapper* » dit un ex-pensionnaire. Puis sa compagne dans le documentaire relate au journaliste, pour la première fois de sa vie, qu'afin d'attirer les petites filles dans 'la porte du milieu...' du confessionnal, « *le prêtre nous disait qu'au confessionnal le p'tit Jésus te fera pas mal* ». Ces ex-pensionnaires affirment aussi avoir été menacé qu'on leur coupe la langue s'ils parlaient l'algonquin entre eux. Ces deux interviewés dans l'émission *Le Point* mentionnent également l'incrédulité et le déni de leurs parents face à ce que racontaient leurs enfants sur leurs expériences au pensionnat. Ces parents démunis et impuissants ne pouvaient pas, ou refusaient de croire, que leurs enfants subissaient de tels traitements, laissant ainsi ces enfants entièrement vulnérables face à un régime qui semble bien avoir été abusif.

Dans le même documentaire paru à l'émission *Le Point* en février 2006, Mgr Eugène Tremblay, Évêque d'Amos, précise que « *ce n'était pas la volonté de l'Église de faire disparaître les Autochtones, mais celle du gouvernement fédéral. L'Église ne faisait qu'obéir aux consignes du gouvernement* » (*Le Point*, 27 fév. 2006). Bousquet (9 janvier 2006 – dans un courriel personnel à la chercheuse) confirme en quelque sorte cette perspective qui rejoint les propos de Huel, dans *Cardinal* mentionnés plus haut, expliquant que :

« Les Oblats de Marie-Immaculée... missionnaient depuis longtemps chez les Algonquins... Notons que les Oblats faisaient exception sur un point par rapport aux autres : ils n'avaient aucunement l'intention d'arracher les enfants à leurs cultures, au contraire. Ils voulaient en faire des Indiens parfaits, persuadés que leur nature 'sauvage' les rapprochait de Dieu ».

Comme le dit Cardinal, citée dans Bérubé, 15 nov. 2002) « *Ils ont aidé, mais aussi blessé* », ce qui confirme, quoiqu'avec un bémol, les propos du Père Lavallée cités plus haut.

Par ailleurs, dans son documentaire publicitaire intitulé « *Le Pensionnat Indien d'Amos* » commenté par le R. P. Louis-Roger Lafleur, omi, Guertin (1958) ne livre que peu de renseignements sur l'instruction, l'évangélisation et les pratiques disciplinaires que recevaient les '*petits Indiens*' à Saint-Marc, mais fait mention de leur apprentissage 'dynamique' et rapide de la langue française afin de les préparer « *à la vie* » car « *ils n'ont d'autres choix que d'aller de l'avant* ». Ce film fait également une ample place aux plaisirs des sports et des jeux, des carnivals, des pièces de théâtre, du chant et des danses dont les enfants 'jouissaient'.

Comme dernier élément de cette recension d'écrits sur les visions oblates et sur la vie au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, il importe de situer les pratiques des Pères Oblats dans le contexte général des recommandations de l'Église catholique à ses missionnaires. Soulignons d'abord la *Lettre apostolique 'Maximum Illud'* du Pape Benoît XV datée du 30 novembre 1919 qui « s'opposait à toute domination de la part des missionnaires catholiques et, surtout, le Pape leur demandait instamment d'écarter toute manière de travailler qui les mettrait au service des ambitions coloniales de leurs patries d'origine » (Lapointe, omi, 2006 : page 'Stratégie de l'adaptation' – notre soulignement).

En 1951, beaucoup plus près du temps du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, le Pape Pie XII envoie l'Encyclique « *Evangelii Praecones* » suite à laquelle, selon Lapointe (2006), la 'stratégie d'adaptation' de l'Église, préconisée dans un premier temps par le Pape Benoît XV dans sa *Lettre apostolique*, fait consensus général. Cette stratégie implique, entre autres, de « *heurter le moins possible, toucher avec une délicatesse respectueuse à tout ce qui renferme un fond légitime [...] accepter certains éléments culturels qui ne contredisent pas l'Évangile [...] admettre qu'il (le peuple évangélisé) ait le droit de demeurer ce que Dieu l'a fait* » (Lapointe, 2006 : page 'Stratégie de l'adaptation').

Au terme de cette recension d'écrits, les questions sur la vision oblate des Algonquins, de leur mission auprès d'eux, des pensionnats et des politiques gouvernementales ainsi que sur la vie quotidienne au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery demeurent presque entières. Que se passait-il réellement dans ce pensionnat? Comment les Pères Oblats et les Religieuses de Saint-François d'Assise, qui assistaient les Pères Oblats au pensionnat, s'occupaient-ils/elles des enfants autochtones? De quoi était fait le quotidien dans cette institution? Si les Pères Oblats ne faisaient vraiment qu'obéir aux consignes gouvernementales, comme l'affirme Mgr Tremblay, pourquoi obéissaient-ils avec autant de zèle, puisqu'ils devaient '*écarter toute manière de travailler qui les mettrait au service des ambitions coloniales*'? Comment ont-ils pu être aussi 'heurtants' dans leurs tentatives d'acculturer?

3. QUESTION, BUT ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

3.1 Double question de recherche :

Qu'a été le pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery et quels impacts a-t-il eu sur les étudiants Autochtones ex-pensionnaires inscrits à l'UQAT?

3.2 Le but de la recherche :

Cette recherche exploratoire du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, duquel les écrits sont particulièrement silencieux, se veut une étape d'éclairage préparatoire à une recherche plus étoffée sur le sujet.

3.3 Les objectifs de la recherche :

- connaître la vision oblate des Autochtones, de leur mission auprès d'eux, du régime des pensionnats pour enfants autochtones et des politiques canadiennes en ce qui a trait à ce régime d'éducation;
- obtenir un aperçu du vécu des enfants au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery selon trois perceptives : celle des Pères Oblats, celles de quelques ex-pensionnaires et celles de certains témoins oculaires;
- comparer, par triangulation, ces trois perspectives et comparer les expériences des garçons et des filles;
- connaître les impacts du pensionnat sur les ex-pensionnaires;
- Utiliser les résultats et les questions émergentes comme tremplin pour la mise en marche d'une recherche plus large et plus approfondie sur le sujet.

4. CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

4.1 Type de recherche :

Cette recherche qualitative, exploratoire est de type historique.

4.2 Angles d'analyse et concepts analytiques :

Entreprise en vue d'éclairer le développement d'une recherche plus large et plus approfondie sur le sujet de l'éducation des enfants Anishinabek d'Abitibi, dont une part hautement significative est liée à la période du pensionnat, cette recherche historique a examiné la question du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery sous trois angles :

1) La vision oblate 1) des Autochtones, 2) de leur mission auprès de cette population, 3) du pensionnat de Saint-Marc en particulier et 4) des politiques fédérales canadiennes concernant les pensionnats et leur mandat d'acculturation et d'assimilation des Autochtones à la majorité canadienne.

2) La vie quotidienne des enfants autochtones au pensionnat de Saint-Marc selon les points de vue des Oblats, des ex-pensionnaires et de témoins oculaires et 'post-pensionnat'. Les éléments examinés comprennent : l'accueil, les lieux, les horaires, les repas, les vêtements, la santé, l'instruction (incluant les méthodes pédagogiques), les modes d'évangélisation et d'acculturation, les tâches assignées aux enfants, les loisirs, les règlements, les mesures disciplinaires, et toute autre donnée que notre recherche documentaire et nos entrevues sont susceptibles de révéler.

3) La vie des ex-pensionnaires à leur sortie de cette institution.

4.3 Population cible et sélection des sources de données :

Les populations ciblées pour cette recherche sont de trois catégories : les Pères Oblats de Marie-Immaculée qui étaient responsables de la direction du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, les ex-pensionnaires de Saint-Marc et les témoins oculaires, c'est-à-dire des personnes vivant à proximité du pensionnat ou y ayant travaillé.

La recherche documentaire concernant les quatre composantes de la vision oblate décrites ci-haut et la perspective oblate sur la vie des enfants au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery a été faite principalement en deux endroits : aux Archives Deschâtelets des Pères Oblats à Ottawa et à la Société d'histoire d'Amos. Un document pertinent de la Société d'Histoire du Témiscamingue a également été obtenu et plusieurs sites Internet, dont celui des Pères Oblats, ont aussi alimenté notre recherche. Trois raisons justifient le choix de ces sources d'informations documentaires parmi plusieurs autres potentielles : 1) le caractère préparatoire de cette recherche; 2) leur accès relativement facile pour cette recherche limitée en termes de temps (une année) et de fonds; 3) la possibilité de trouver dans ces lieux une

quantité substantielle de documents pertinents. Une recherche subséquente élargira ces sources d'archives et étoffera cette fondation préliminaire.

La sélection des quatre répondants ex-pensionnaires a d'abord été intentionnelle suivie d'un choix aléatoire. Les critères suivants ont été retenus : 1) deux femmes et deux hommes; 2) provenant des trois communautés algonquines d'Abitibi : Kitcisakik, Pikogan et Lac Simon; 3) ayant fréquenté le pensionnat pendant au moins deux années; 4) étant présentement étudiants à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue au campus de Val-d'Or. Ce dernier critère visait simplement à avoir une facilité d'accès à ces ex-pensionnaires dû aux limites de fonds et de temps à notre disposition. Nous avons d'abord placé, dans deux enveloppes séparées, les noms des femmes et des hommes Algonquins présentement aux études à l'UQAT. Ensuite, notre assistante de recherche, mi-autochtone mi-allochtone, assignée aux entrevues suite à l'accord des membres du Comité du suivi de la recherche, a pigé au hasard deux noms dans chacune des enveloppes. Cette façon de faire assurait l'anonymat des répondant-e-s même aux yeux de la chercheuse principale, celle-ci étant professeure pour certains des répondants et des répondantes de la recherche. Seule notre assistante de recherche sait exactement qui a été interviewé, chaque répondant et répondante s'étant doté-e d'un nom fictif.

Les témoins oculaires, initialement au nombre de deux, mais augmentés à trois par sélection en 'boule de neige' en cours de processus, ont été sélectionnés selon les critères suivants : 1) des personnes ayant toujours été laïques; 2) habitant à proximité du pensionnat ou ayant été impliquées au pensionnat soit par le travail ou autrement; 3) ayant eu suffisamment de contacts avec le pensionnat pour en avoir une expérience pertinente; 4) ayant été âgées de 15 ans et plus à l'époque du pensionnat; 5) ayant conservé des souvenirs assez clairs de leurs observations et de leurs expériences pour pouvoir les relater aussi correctement et exactement que possible. La chercheuse principale s'est chargée de ces entrevues. Dans un premier temps, elle a rencontré une personne à Chibougamau ayant eu, dans sa jeunesse, plusieurs contacts de type sportif avec les pensionnaires de Saint-Marc. Elle a été d'accord pour une entrevue future par téléphone. Dans un deuxième temps, la chercheuse a contacté la municipalité de Saint-Marc pour obtenir un ou des noms de personnes ayant vécu à proximité du pensionnat ou y ayant œuvré. Le nom d'une personne, préposée au ménage au pensionnat, lui a été transmis. Celle-ci a accepté d'être interviewée et elle lui a ensuite fourni des noms d'enseignantes dont elle se souvenait. Suite à plusieurs appels téléphoniques pour repérer ces ex-enseignantes, l'une d'elle a été rejointe et a généreusement accepté de nous raconter son expérience au pensionnat de Saint-Marc et ses observations de celui-ci et de son personnel religieux. Ainsi, nous avons obtenu les points de vue d'une jeune sportive faisant partie d'une équipe de ballon-balai d'une école de la région qui jouait contre l'équipe féminine du pensionnat, d'une préposée au ménage et d'une enseignante. Toutes ont consenti, oralement, à être interviewées au téléphone après avoir compris les objectifs de la recherche et avoir été assurée de leur anonymat. Une autre personne, qui a travaillé à la cuisine du pensionnat, aurait également pu être interviewée, mais nous n'avons pas, à ce jour, réussi à la rejoindre. Nous savons également que des Autochtones ont travaillé à la cuisine du pensionnat de Saint-Marc, mais celles-ci demeurent difficiles à rejoindre étant aujourd'hui âgées, vivant en forêt et/ou ne parlant que l'algonquin. Des tentatives plus poussées seront faites lors de notre recherche subséquente pour les rejoindre et solliciter leur participation.

Outre les témoins oculaires mentionnés ci-dessus, deux autres témoignages ‘post-pensionnat’, de sources sûres mais non directement ‘oculaires’, ont été recueillis par la chercheuse. Par souci d’anonymat et de confidentialité, ils sont identifiés comme «témoins n.i.» c’est-à-dire, ‘non-identifiés’.

4.4 Cueillette des données :

Suite à une présentation des éléments recherchés dans les archives des Pères Oblats de Marie-Immaculée (voir annexe 1) la chercheuse principale a obtenu la permission de passer une journée, avec une assistante de recherche, au sein des Archives Deschâtelets des Pères Oblats à Ottawa en octobre 2006. Elles s’y sont procurées la série complète de la revue oblate « *La Vie Indienne* », publiée de 1957 à 1969, à l’époque du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery (1955-1973). Les chercheuses ont également obtenu d’autres documents tels des rapports de journées d’études, de séminaires et de conférences, des échanges de lettres et des photos du pensionnat de Saint-Marc.

Des recherches ont également été faites pendant une journée, en octobre 2006, dans les archives de la Société d’histoire d’Amos. Des articles sur le pensionnat et ses pensionnaires dans le journal abitibien ‘*L’Écho*’ de l’époque y ont été repérés ainsi qu’un document intitulé « *Une ferme pas comme les autres* », des plans du bâtiment et des photos. De plus, une publication de la Société d’histoire du Témiscamingue, intitulée *Sur les traces des Robes noires au Témiscamingue* (1991), qui inclut quelques bribes d’information sur les pérégrinations des missionnaires oblats en Abitibi, procure quelques indices supplémentaires sur la vision et les pratiques missionnaires des Oblats en territoire Anishinabe.

Enfin, des recherches sur les sites Internet des Pères Oblats de Marie-Immaculée nous ont fourni d’autres données, notamment sur la vision oblate des notions ‘*d’acculturation*’, ‘*d’inculturation*’ et ‘*d’évangélisation*’ des Autochtones ainsi que leurs perspectives sur les pensionnats amérindiens.

Les points de vue des ex-pensionnaires Algonquins ont été obtenus par entrevues individuelles semi-dirigées de type ‘récit de vie’. Ces entrevues, d’environ une à deux heures chacune se sont déroulées à l’UQAT, au campus de Val-d’Or, entre septembre et décembre 2006. Les répondants et les répondantes ont relaté, de façon ‘libre’ quoiqu’avec quelques questions portant sur des éléments spécifiques. Deux récits leur ont été demandés : « *parlez-moi de votre vie au pensionnat de Saint-Marc* » et « *parlez-moi de votre vie à votre sortie et depuis votre sortie du pensionnat* ». Outre ce que ces répondants relataient sur leurs expériences personnelles, les éléments suivants leur ont été suggérés : l’accueil, l’état des lieux, les horaires, les repas, les vêtements, la santé, l’enseignement (ou instruction, y compris les méthodes pédagogiques), les modes d’évangélisation et d’acculturation, les loisirs, les règlements, les mesures disciplinaires et les punitions, les tâches assignées aux pensionnaires. Les verbatims ont ensuite été transcrits à l’ordinateur par cette même assistante de recherche, de sorte qu’elle seule ne connaisse l’identité des personnes interviewées.

Trois entrevues téléphoniques, semi-dirigées, d'environ une heure avec des témoins oculaires et une entrevue face-à-face, également d'une heure, avec un couple de 'témoins n.i.' ont été faites en septembre et octobre 2006. La chercheuse principale s'est occupée de ces entrevues demandant simplement aux interviewés de parler de ce qu'ils et elles ont vu, entendu et observé au pensionnat de Saint-Marc ainsi que de leurs perceptions de la vie des pensionnaires. Comme pour les ex-pensionnaires, quelques questions portant sur les éléments précisés au paragraphe précédent ont été demandées.

4.5 Analyse des données :

De novembre 2006 à mars 2007, la chercheuse a procédé à la classification et à la lecture des documents d'archives. Elle a également codifié les thèmes principaux identifiés dans ces documents et rédigé des fiches synthèses aux fins d'analyse. Des publications de dernière heure et des documents audiovisuels, anciens et récents, à propos du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery ont également été examinés. Les thèmes suivants font l'objet de nos données :

- La vision oblate des Autochtones
- Leur vision de leur mission auprès des Autochtones.
- Leur vision de l'éducation des enfants autochtones et leurs énoncés sur les pensionnats, celui de Saint-Marc-de-Figuery en particulier.
- Leur position concernant les politiques gouvernementales fédérales portant sur :
 - le régime des pensionnats;
 - les politiques d'intégration des enfants autochtones dans les écoles publiques;
 - les politiques d'assimilation des Autochtones dans la nation canadienne.
- Leurs perspectives (ou plutôt ce qu'ils laissent savoir) sur la vie au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery ainsi que quelques informations statistiques sur le personnel et les élèves.
- Les contradictions et les ambiguïtés dans les discours et les incohérences entre les discours et la pratique.

De la mi-janvier à la mi-mars 2007, une assistante de recherche a procédé à la codification et à la rédaction de fiches synthèses à partir des transcriptions des verbatims des entrevues auprès des répondants et des répondantes autochtones ainsi qu'auprès des témoins oculaires. Deux grands thèmes ont été retenus : la vie quotidienne au pensionnat et les impacts sur les ex-pensionnaires. Les sous-thèmes suivants ont été abordés et codifiés :

1) l'accueil (incluant le départ de la communauté et la rentrée au pensionnat); 2) les horaires; 3) l'instruction; 4) l'évangélisation; 5) la langue et la culture; 6) les sports et les loisirs; 7) la nourriture; 7) les vêtements; 8) la propreté, 9) la santé; 10) les règlements, la discipline et les punitions; 11) les abus; 12) les souffrances; 13) les relations religieux/enseignants – enfants; 14) la vie à la sortie et depuis la sortie du pensionnat, incluant les relations familiales, l'intégration dans la communauté, l'intégration dans la société, les rapports à la culture, les habiletés parentales et les dépendances.

Une analyse comparative entre les trois sources de données et entre les genres quant à leurs expériences du pensionnat a aussi été faite. Le Rapport de recherche, rédigé en mars

2007, a été soumis aux membres du Comité du suivi de la recherche dans la troisième semaine de mars pour une lecture critique. Une rencontre du Comité a été tenue le 29 mars afin de recevoir les commentaires des membres quant à leur satisfaction du Rapport final. Suite à cette rencontre et à des commentaires et des données supplémentaires reçues de quelques membres ex-pensionnaires du Comité, des ajustements et des informations de dernière heure en provenance de ces 'informateurs-clé' enrichissent la discussion des résultats.

4.6 Considérations éthiques :

En lien avec la politique sur l'éthique de la recherche en milieu autochtone de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, celle-ci s'appuyant sur les Lignes directrices des trois grands Conseils de la recherche au Canada (IRSC, 2005), et en accord avec les recommandations du Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL, 2005), la chercheuse a mis sur pied un Comité du suivi de la recherche. Les membres de ce dernier ont approuvé la nomination d'une assistante de recherche pour les entrevues auprès des Autochtones ex-pensionnaires de Saint-Marc. À la fin de la cueillette des données, en novembre 2006, une rencontre du Comité a eu lieu afin de prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux et être informé sur la documentation obtenue dans les archives. Suite à cette rencontre, à la recommandation du Comité, les répondant-e-s ont été contactés pour vérifier s'ils et elles allaient bien; tous ont répondu que oui. Au terme de la rédaction de ce rapport, à la fin mars 2007, les membres du Comité ont reçu ce rapport aux fins de lecture et ont été convoqués pour une nouvelle rencontre en vue de formuler leurs commentaires, faire des recommandations d'ajustement s'il y a lieu, en approuver le dépôt et suggérer des lieux et des moyens pour la diffusion des résultats.

Afin d'assurer l'anonymat des répondant-e-s autochtones, l'intervieweuse a elle-même pigé les noms de ceux-ci, a fait les démarches pour les rejoindre et a transcrit les verbatims qui sont identifiés uniquement par leur nom fictif. Des formulaires de consentement à participer à cette recherche ont été signés suite à la lecture de la Présentation de la recherche. Voir annexe 2 pour la Présentation de la recherche et le Formulaire de consentement. Les enregistrements oraux des entrevues ont été détruits et les formulaires de consentement signés sont conservés dans une enveloppe précédemment scellée par l'intervieweuse, dans les dossiers de la chercheuse. Deux thérapeutes, approuvés par les membres du Comité du suivi de la recherche, ont été mis à la disposition des répondants et répondantes ex-pensionnaires.

Quant aux témoins oculaires, la chercheuse a fait des entrevues téléphoniques avec trois des répondantes, en prenant des notes qu'elle a immédiatement transcrites à l'ordinateur. Ces répondantes ont donné leur consentement oral après avoir reçu les explications sur la recherche telles que stipulées sur la Présentation de la recherche. La chercheuse a rempli les formulaires de consentement et indiqué la nature 'orale' du consentement. Les témoins nommés 'n.i.' ont été interviewés ensemble et ont signé le Formulaire de consentement. Le tout est conservé dans les dossiers de la chercheuse. Finalement, une permission écrite pour notre recherche documentaire dans les Archives Deschâtelets a été obtenue suite à une demande officielle, écrite par la chercheuse, incluant une liste des éléments qu'elle cherchait. Voir annexe 1b pour cette permission écrite.

5. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

5.1 La vision des Pères Oblats :

5.1.1 Des Autochtones

Le R.P. James Mulvihill, omi, Recteur de la Commission oblate des œuvres indiennes et esquimaudes d'Ottawa, nomme et explique les traits caractéristiques qu'il perçoit dans « *L'Indien* » comme suit : il commence par préciser qu' « *ils sont minoritaires, ce qui explique plusieurs différences* » puis il enchaîne, « *insécure et méfiant, il croit qu'il est le seul à être trompé par les employeurs et les commerçants et aussi ridiculisé par le groupe majoritaire*. Il est « *timide* » croyant, dit Mulvihill, que le groupe majoritaire le regarde de haut et il ajoute que, comme toute autre personne du monde, il a des « *faiblesses humaines* », l'une d'elle étant qu'il se prend pour un « martyr ». Étant « *nomade* », l'Indien n'est ni compétitif ni prévoyant et n'est pas porté à accumuler des biens matériels. Puis il mentionne que l'Indien est fier de ses origines et de son identité, qu'il a un sens de l'humour plutôt aiguisé, qu'il est « *très observateur* » et « *intuitif* ». « *Leur intelligence est égale et même supérieure à celle des autres Canadiens* » (p.6) affirme Mulvihill, sauf qu'il n'arrive pas à développer cette intelligence par manque de facilité et de motivation pour les études (mars 1964 :6-7).

De l'éducation des enfants, Mulvihill mentionne dans ce même document que les Indiens sont particulièrement « *tolérants* ». Dans un autre document oblat, spécifique au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery, non-daté et intitulé « *Des petits Indiens chanceux* », on retrouve l'opinion suivante sur les parents autochtones de la région clairement exprimée comme suit : « *de piètres éducateurs, trop faibles devant tous les caprices des enfants* » et on ajoute « *Ici, on en fera des adultes, joyeux certes, mais disciplinés* » (p. 13).

Par ailleurs, lors d'une conférence donnée en 1982 par le R.P. Fernand Jetté, omi, Supérieur général de la communauté, explique que la présence oblate auprès des « *Indiens et des Inuit du Nord* » demeure une priorité pour les raisons suivantes : « *ces groupes humains, même s'ils évoluent beaucoup et se développent, restent cependant isolés et spirituellement abandonnés* » (p.2). Ce discours est cohérent avec la mission des Oblats de Marie-Immaculée telle que décrite par leur Fondateur, Mgr Eugène de Mazenod : « *évangéliser les pauvres âmes abandonnées* » (Zago, 2006 :page 'Les missions populaires, fin première de la Congrégation'). Finalement, dans un document officiel des Pères Oblats du Canada, on lit qu'il est de leur responsabilité, ainsi que celle de l'État, de christianiser et de civiliser « *the poor ignorant dwellers of the North American forests* » (Indian and Eskimo Welfare Commission, 1958 :4).

5.1.2 De leur mission auprès d'eux

Selon le Dictionnaire des valeurs oblates, la première Règle, écrite en 1818 par Mgr de Mazenod, Fondateur de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, appelle ses missionnaires à « *être les coopérateurs du Sauveur, les corédempteurs du genre humains* ». Ceux-ci doivent donc « *prêcher l'Évangile aux infidèles [...] soit pour porter secours aux pauvres catholiques dépourvus de tout bien spirituel, soit pour procurer de nouvelles*

conquêtes à notre foi » (Zago, 2006 : page ‘Les missions étrangères, virage heureux pour l’Institut’).

D’autres documents oblats indiquent que ceux-ci sont fidèles à leur mission tel que stipulée dans cette première Règle de leur congrégation. Les termes « *sauveurs* », « *coopérateurs du Christ* », « *aller aux pauvres* », « *semer [ou] proclamer la Parole de Dieu* » « *donner Jésus au monde* », expriment leur perception d’eux-mêmes comme missionnaires (Jetté, 1982; Lapointe, 2006). Outre ces termes, un document de 1958 intitulé « *Residential Education for Indian Acculturation* » stipule que « *Tous deux, l’État et l’Église considèrent qu’il est de leur responsabilité de christianiser et de civiliser les pauvres ignorants habitants des forêts d’Amérique du Nord* (Indian and Eskimo Welfare Commission, 1958 :4, notre traduction). De son côté, le R. P. James Mulvihill écrit en 1964 que l’éducation des Autochtones est un rôle historique pour lequel les religieux doivent être considérés (Mulvihill, avril 1964).

5.1.3 De l’éducation et des pensionnats en général

Les Oblats indiquent clairement, en 1958, que l’éducation indienne est d’abord une responsabilité d’acculturation, le but étant de les préparer à leur intégration dans la population canadienne (Indian and Eskimo Welfare Commission, 1958). Dans ce même document, les Oblats insistent que « *tout programme scolaire réaliste qui vise l’acculturation **doit** être basé sur le respect de l’ethnie et de la culture et sur un désir de pourvoir à ‘ses’ (l’enfant autochtone) besoins spéciaux. Il **doit** inclure une initiation franche, plaisante, graduelle et méthodique de l’Indien aux us et coutumes de ‘notre’ société canadienne* » (p. 13, notre traduction et emphase). En 1959, ce but et ce processus sont réitérés de la façon suivante : « *la transformation progressive de ‘nos’ Indiens en citoyens libres, instruits, responsables et chrétiens* » (Congrès missionnaire, 1959 :7).

L’intégration est définie en 1961 comme « *une interpénétration de deux sociétés... de deux cultures* » (Conférence catholique, juin 1961 :2). Toutefois, la position « *ferme et considérée* » (Éditorial, déc. 1962 :2) des Oblats sur l’intégration est énoncée comme un processus à deux voies inégales : d’une part, que « *les Indiens... intègrent dans leur culture vivante, donc dans leurs esprits et leurs cœurs, ce minimum d’habiletés, d’idées, d’attitudes et de comportements requis de tout citoyen pour qu’il soit un membre actif de la société* » et, d’autre part : « *ceci implique pour les non-Indiens l’acceptation de ces divergences culturelles* » (Éditorial, déc. 1962 :2-3). Dans la conception oblate, l’intégration implique donc pour les Indiens qu’ils se transforment et, pour les non-Indiens, de les accepter. Mulvihill (mars 1964) pousse plus loin l’inégalité et introduit la ruse comme moyen de motiver les Autochtones à adopter le mode de vie des ‘Blancs’. Il inclut dans sa proposition à savoir ‘*comment s’entendre avec eux*’ l’idée que ‘l’initiation’ soit ‘plaisante’, mais il y occulte la ‘franchise’ lorsqu’il dit : « *notre mode de vie étranger est difficile à accepter et devrait être recouvert de sucre afin qu’ils (les Indiens) le trouvent attirant* » (p. 7).

En 1957, dans un article intitulé ‘On étudie un conflit de cultures’, les Pères Oblats expriment leur opinion que l’école non-Indienne n’est pas profitable aux enfants Indiens du fait que ces derniers ne sont pas reçus et traités comme des « *égaux* » par les ‘non-Indiens’ et

que les instituteurs et institutrices dans les écoles non-Indiennes ne sont pas adéquatement formés pour leur enseigner, ni préparés à les recevoir ('On étudie un conflit de cultures', 15 nov. 1957 :6; voir aussi 'Prise de position sur l'intégration', déc. 1962 :2-3). D'autre part, les Oblats affirment que « *l'éducation est la clef de la réhabilitation des Indiens* » [...] et précisent que « *ce processus comprend le travail conjugué de différents organismes tels que la famille –immédiate et élargie- la communauté, locale, régionale et nationale, religieuse et civile et les institutions scolaires. Au Canada, l'éducation résulte de la coopération continue et harmonieuse de ces différents organismes...* » (Conférence catholique canadienne, déc. 1960 :2). Toutefois, plus loin dans le même texte, en guise d'appui à l'idée de la nécessité de séparer les écoliers Autochtones non seulement des non-Autochtones, mais aussi de leurs foyers trop exigus et où manque la discipline nécessaire à la réussite scolaire, ils mentionnent que les élèves Indiens « *accusent des déficiences marquées en plus d'un besoin considérable d'adaptation* » et qu'« *il est facile de constater que le foyer indien ne prépare pas adéquatement l'enfant au processus scolaire conçu pour répondre aux besoins des Canadiens de souche non Indienne* » (ibid, p. 2). Les documents Oblats indiquent donc ici leur ambivalence face à la nécessité d'une gestion 'conjuguée' de l'éducation des enfants mais face également au manque de préparation des enfants Autochtones aux exigences de l'école non-autochtone et au racisme qu'ils risquent de subir dans ce milieu. Leur opinion s'arrête à l'idée d'une 'mise à part' qui, selon eux, n'a rien d'une ségrégation, pour une période indéterminée.

En 1956, l'Indian and Eskimo Welfare Oblate Commission publie l'Indian Residential School Administration Handbook, qui stipule les règlements du ministère des Affaires indiennes. Au niveau des politiques, au point 'v' on y lit que « *l'école résidentielle est appropriée pour les enfants de familles brisées ou d'enfants de qui les parents ne peuvent pas donner des soins ou une direction appropriés. L'école résidentielle peut aussi être utilisée pour éduquer les enfants de parents nomades, chasseurs et trappeurs, un style de vie qui rend difficile l'arrangement scolaire* » (p. 2). Cet élément de la politique du gouvernement canadien explique, tout au moins en partie, le fait que le pensionnat de Saint-Marc ait ouvert ses portes en 1955, alors que le gouvernement préconisait depuis le début des années 50 l'intégration des enfants Autochtones dans les écoles non-Autochtones dans le reste du Canada.

5.1.4 Des politiques gouvernementales canadiennes

Le point 'v' de la politique canadienne qui, dans son ensemble, depuis le début des années 1950, préconisait l'intégration des élèves Autochtones dans les écoles non-Autochtones était en accord avec la ferme conviction des Oblats de Marie-Immaculée que les pensionnats constituaient le meilleur lieu pour l'éducation des jeunes Autochtones. Les Oblats considéraient, en effet, cette politique d'intégration comme « *aveugle autant qu'irréfléchie* » et « *de courte vue* » (Prise de position, déc. 1962 :3).

Par ailleurs, à travers nombre de leurs écrits (Commission des œuvres indiennes et esquimaudes des Pères Oblats, juin 1962; Conférence Catholique Canadienne, 1960-61; Indian and Eskimo Welfare Commission, 1958; Mulvihill, avr. sept. et déc. 1964; Nicholson, 1965; 'Prise de position', 1962; Renaud, avril 1964) il est clair que les Pères Oblats avaient de bonnes intentions, cherchaient des solutions 'au problème Indien' et recherchaient l'autonomie

et le bien-être des peuples auprès de qui ils missionnaient. Ils tentaient de les protéger contre les injustices et autres bévues des ‘Blancs corrompus’. Ils se portaient à la défense et intercédèrent en faveur des Autochtones auprès du Gouvernement du Canada sur les plans économique, culturel, social et politique, entre autres, pour qu’ils aient accès à des facilités matérielles et culturelles comparables à celles de la majorité canadienne (Conférence catholique canadienne, 1960-61) tout en conservant leur culture et en ayant le choix de vivre là où ils le désirent. Ils réclamaient aussi que des études scientifiques soient entreprises sur l’histoire et les cultures autochtones ainsi que sur leurs conditions socio-économiques et leur situation politique, afin que ces notions soient enseignées à tous les étudiants canadiens (Conférence catholique canadienne, 1960-61). Dans ce même Mémoire de la Conférence catholique, les Oblats insistent que « *Le Canada... doit fortifier la tradition culturelle et la vie communautaire indiennes* ». Fidèles à la consigne d’aller vers les gens, les Oblats apprenaient les langues autochtones afin de pouvoir évangéliser ces peuples dans leurs propres langues. Ainsi le R. P. Maurice Grenon, Principal du pensionnat de Saint-Marc de 1955 à 1968 parlait l’algonquin, le cri et l’odjibway (Lafrenière, n.d.; Le Droit, 12 jan. 1956).

Les Oblats de Marie-Immaculée n’étaient donc pas en accord avec les traitements de nature inégale réservés aux Autochtones ni avec la politique gouvernementale canadienne d’intégration dans les écoles non-Indiennes et ont exprimé leurs désaccords. Toutefois, comme nous le verrons dans la discussion des résultats, sous plusieurs angles ils énonçaient des opinions contradictoires et on y repère un manque de congruence entre certaines recommandations de l’Église aux missionnaires et leurs pratiques sur le terrain, ainsi qu’entre les écrits de membres de leur propre congrégation et leurs pratiques.

5.1.5 De la vie au pensionnat de Saint-Marc

L’ACCUEIL : Deux documents d’archives (Cloutier & Brochu (non daté) et Lafrenière (non daté) révèlent que, dès leur arrivée en début d’année scolaire, l’accueil réservait aux pensionnaires une douche, une coupe de cheveux, le peigne fin et des vêtements qualifiés de ‘*propres et distingués*’ (Lafrenière, n.d.). Cette dernière commente qu’au terme de cette transformation physique, « *ces petits êtres charmants et fiers [étaient] tout radieux et épatés par ces soins qu’on leur prodigue...* » (Lafrenière, n.d.).

LES LIEUX : La bâtisse, conçue pour recevoir 200 élèves, est décrite comme entièrement blanche, d’architecture moderne, arborant un parloir décoré à l’indienne, des classes propres, éclairées et garnies d’un mobilier sobre mais élégant. Quatre dortoirs pour garçons et quatre pour filles, six classes, deux salles de récréation, une cuisine, un réfectoire et une chapelle complètent le tout. Selon quelques informations éparses, parfois datées, parfois non, il aurait accueilli 148 enfants à son ouverture en 1955, les nombres grimpaient au fil des ans à 199, 203, 206, 210 et 214, année au cours de laquelle Cloutier & Brochu (n.d.) déclarent qu’il est « *plein à craquer* » (p. 13). L’hiver, une grande patinoire servait au hockey, au ballon-balai et au patinage libre; ne glissade avec traînes sauvages complétaient le tout. Une plage sur le lac Lamotte, tout près, servait à des pique-niques agrémentés de baignades en été.

LES HORAIRES : Peu de choses sont dites concernant les horaires. Les informations suivantes ont été glanées à travers divers documents : pendant les deux premières années du

pensionnat (1955-56 et 1956-57) les enfants devaient se lever à 5h00 pour assister à la messe de 6h00 avec le personnel religieux. À compter de septembre 1957, ils n'y sont plus contraints les matins de semaine et peuvent se lever à 6h00 pour déjeuner vers 7h00 suivi d'une période récréative, les classes débutant à 9h00 et allant jusqu'à midi, entrecoupées d'une récréation. Le même scénario se répétait de 13h00 à 16h00 suivi d'un temps libre et souper à 17h00. Il y a obscurité à savoir quand et combien de temps les enfants apprenaient les travaux manuels comme le démontrent des textes contradictoires identifiés sous la rubrique 'l'instruction' ci-dessous. Rien n'a été repéré quant aux horaires de fins de semaine sauf pour mentionner que la messe est obligatoire les dimanches.

LE PERSONNEL : Les textes recensés à ce sujet sont plutôt nébuleux quant aux nombres mais indiquent que le personnel était varié. Dépendamment des années, il y avait environ deux à trois Pères et trois à cinq Frères Oblats impliqués à divers niveaux, allant de la direction de l'école à des affectations de surveillance ainsi qu'aux sports et loisirs et à la photographie. L'enseignement des matières académiques se faisait surtout par des Religieuses de Saint-François d'Assise et des institutrices laïques diplômées 'Blanches'. Selon les documents à notre disposition, il y aurait eu, à différents temps, entre cinq et dix Religieuses et deux institutrices laïques. Un enseignant d'origine polonaise était affecté aux 'travaux manuels' (travail du bois) pour les garçons et une 'québécoise' enseignait les 'travaux ménagers' (couture, cuisine) aux filles. On relève également la présence de neuf à dix jeunes filles ou femmes Indiennes s'occupant des travaux ménagers, soit à la cuisine ou ailleurs (Cloutier et Brochu, n.d.; Commission oblate des œuvres indiennes et esquimaudes, déc. 1955; Lafrenière, n.d.; *Le Droit*, 12 jan. 1956).

LES PENSIONNAIRES : Les enfants venaient surtout d'Abitibi (Algonquins) et du Haut-Saint-Maurice ('Têtes-de Boule'? ou Atikameks?). Il semble y avoir aussi eu quelques Abénakis et Ojibways. Ils ne parlaient ni le français, ni l'anglais à leur arrivée vers l'âge de sept ans. En général, il y avait à peu près le même nombre de garçons et de filles, mais toujours un peu plus de filles, surtout à l'ouverture du pensionnat où on compte 82 filles pour 66 garçons. Dans toutes les années confondues, l'âge des élèves qui recevaient leur instruction au pensionnat allait de sept à treize ans (Cloutier et Brochu, n.d.; Commission oblate des œuvres indiennes et esquimaudes, déc. 1955; Lafrenière, n.d.). Selon d'autres sources, il y avait également des étudiants du secondaire qui fréquentaient l'école à Amos et qui demeuraient au pensionnat.

L'INSTRUCTION : On lit dans le journal *Le Droit*, 12 jan. 1956 (page non identifiée) que « *les enfants de la forêt de l'ouest québécois reçoivent maintenant une instruction adéquate à leurs aptitudes, à leurs mœurs et à leur tempérament...* ». Par ailleurs, Cloutier et Brochu (n.d.) mentionnent que « *les élèves suivent... à la lettre, le programme scolaire de la Province de Québec* » et « *ils consacrent un 'temps considérable' aux travaux manuels et ménagers* ». Cette information est confirmée dans 'Succès scolaires des Indiens d'Amos', (*Vie Indienne*, sept. 1961 :8). Une lettre du R. P. Grenon, Principal de l'école, datée du 21 avril 1959, précise que les plus vieux (les élèves de 5^e année) reçoivent deux heures et trente minutes d'enseignement dit 'régulier' et la même durée d'enseignement ménager ou travaux manuels. Il ajoute que ces 'plus vieux' « *ne pourront pas finir leur cours primaire* ». Par contre dans une lettre antécédente (Grenon, 22 sept. 1957) il dit que l'enseignement manuel ou

ménager est offert pendant les classes pour les premiers de classe et pendant la récréation pour les plus faibles. Puis, dans ‘Succès scolaires des Indiens d’Amos’ (*Vie Indienne*, sept. 1961 :8) il est souligné que

« Pour la première fois depuis sa fondation en 1955, le Pensionnat indien de Saint-Marc-de-Figueri... présentait cette année des élèves aux examens de 7^e année. Au nombre de 8, ces derniers ont obtenu une moyenne globale de 83% sur l’ensemble des matières et de 91% en Catéchisme... moyenne de 83% en français, de 95% en dictée, de 85% en rédaction française et de 82% en anglais ».

Nous n’avons trouvé aucun document d’archives à savoir si le programme ‘exact’, suivi ‘à la lettre’ offert au pensionnat de Saint-Marc incluait les mathématiques, l’histoire et la géographie. Mais puisque le temps d’instruction académique n’était, tout au moins en 1959, que de 2H30 par jour pour les plus vieux et les ‘premiers de classe’ et que l’article paru dans *Vie Indienne* de septembre 1961 mentionne ‘l’ensemble des matières’ puis spécifie ‘le catéchisme, le français et l’anglais’, nous nous questionnons sur l’enseignement des autres matières du programme du primaire de la Province de Québec, les mathématiques et l’histoire en particulier. Nous nous questionnons également à savoir pourquoi les ‘premiers de classe’ étaient privés de temps d’enseignement de matières académiques au profit de travaux manuels car ceux-ci auraient pu obtenir un enseignement académique enrichi.

Il appert en outre que, pendant les deux premières années de ce pensionnat pour enfants du primaire, les Oblats auraient possiblement tenté de leur enseigner l’agriculture. Le journal *Le droit* (12 jan. 1956) mentionne que le Directeur du pensionnat fait remarquer que « *Les jeunes indiens apprendront à lire et à écrire; plus tard, nous les dirigerons dans des métiers vers lesquels ils se sentiront attirés le plus. Nous voulons les initier à l’agriculture, mais bien peu y sont portés* ». Puis, à la fin de 1957, au moment où les autorités gouvernementales réalisent que « *l’avenir du peuple indien n’est peut-être pas dans l’agriculture* » ils décident de vendre leurs cent têtes de bétail (*Une ferme pas comme les autres*, n.d.).

Pour l’apprentissage de la langue, la nouvelle méthode dite ‘globale’ ou ‘dynamique’, considérée appropriée pour ces enfants, était utilisée à l’instar de toutes les écoles du Québec. À leur arrivée au pensionnat, les enfants entraient dans une ‘année préparatoire’ au niveau linguistique et en deuxième, ils commençaient le programme régulier (Grenon, 22 sept. 1957).

L’ÉVANGÉLISATION : Au départ, lors de la cérémonie d’ouverture du pensionnat, Mgr Aldée Desmarais, évêque d’Amos, procède à la confirmation de foi de 70 des 148 élèves déjà sur place. Dans *Vie Indienne*, numéro de juin 1963, on lit qu’au « *pensionnat d’Amos, on s’efforce de cultiver l’esprit missionnaire* » (p. 4). Le fait que les élèves de Saint-Marc aient obtenu une moyenne de 91% en ‘catéchisme’ aux examens provinciaux de 7^e année en 1961 laisse entrevoir que cet enseignement devait être assidu et rigoureux, tout comme il l’était d’ailleurs à l’époque dans toutes les écoles du Québec. Le document publicitaire intitulé « *Des petits Indiens chanceux* » rédigé par les Frères Oblats Cloutier et Brochu (n.d.) rapporte que tous les soirs à l’heure du coucher les enfants s’endormaient à l’écoute de psaumes et de cantiques. On y lit le commentaire suivant : « *la religion aussi apparaît comme une activité*

intéressante, pleine de cantiques et de beauté... » (p. 17). Puis, dans sa lettre du 22 septembre 1957 adressée au R. P. Couture de Fort Georges, le R. P. Grenon explique que le règlement concernant la messe matinale « *s'améliore* » et que trois messes 'libres' sur semaine sont dites à 7h05 du matin.

LA LANGUE ET LA CULTURE : À part quelques bribes d'information du fait que les enfants ne parlaient pas le français à leur arrivée, mais qu'il « *faut bien qu'ils aillent de l'avant* » rien n'est spécifié dans les documents d'archives recensés concernant les règlements sur la langue ni les punitions infligés si les enfants parlaient leur langue entre eux. Selon l'information recueillie, les enfants apprenaient le Notre-Père en algonquin. Quant à la culture, sous la rubrique 'les lieux', ci-dessus, nous apprenons que le parler était '*décoré à l'indienne*' mais comme, selon d'autres sources, les enfants ne recevaient pas souvent la visite de leur famille, on peut se demander combien de fois ils voyaient ce décor familial. Une autre source indique que quelques employés autochtones travaillaient à la cuisine, mais rien dans la documentation ne dit qu'elles préparaient des plats traditionnels. Les photos du pensionnat, en annexe, ne montrent rien de culturellement autochtone dans cette institution et, à la lecture des rubriques 'accueil, instruction, évangélisation, sports et loisirs, et vêtements' tout indique un fort accent placé sur l'acculturation, incluant l'endoctrinement de ces élèves à la culture de la majorité québécoise et à sa religion.

LES SPORTS ET LES LOISIRS : Selon toutes les informations recensées, incluant nombre de photos et d'articles dans le journal *l'Écho abitibien* de l'époque du pensionnat, le hockey était de loin l'activité sportive la plus populaire. On y apprend que les garçons jouaient deux joutes par semaine contre des paroisses et des écoles avoisinantes (Grenon, 21 avril 1959). Les enfants jouaient également, en hiver, au ballon-balai et glissaient en traînes sauvages. Quant aux saisons plus chaudes, une photo de l'école laisse entrevoir des balançoires et autres manèges sur le terrain. D'autres photos montrent un pique-nique à la plage, tous près, sur le terrain de la ferme des Oblats sise sur les bords du lac Lamotte ainsi qu'un 'carnaval' ou encore des enfants jouant aux dames et autres jeux de société.

Outre ces activités sportives et récréatives, les pensionnaires apprenaient des danses folkloriques québécoises, des chants et des instruments de musique et présentaient trois pièces de théâtre par année, à Noël, à l'anniversaire du Père principal et en fin d'année. À compter de 1959, une émission de 15 minutes par semaine était présentée, par des pensionnaires, pour les Indiens de la région, au poste de radio CHAD d'Amos (Grenon, 21 avril 1959). On découvre également dans *Vie Indienne* (juin 1967 et juin 1968) qu'une dizaine de garçons sont devenus membres du CLUB 4-H, un club pour jeunes amateurs de la nature, formant le premier club typiquement indien au Québec (Marcil, juin 1967 et juin 1968).

LA NOURRITURE ET LES VÊTEMENTS : La documentation recensée ne mentionne rien sur la diète. Quant aux vêtements, les commentaires faits par Lafrenière (voir rubrique 'l'accueil' et les photos placées en annexe).

LA PROPRETÉ ET LA SANTÉ : Sauf pour une information sur une épidémie de grippe à une occasion, rien n'a été repéré sur ces thèmes dans les archives.

LES RÈGLEMENTS, LA DISCIPLINE ET LES PUNITIONS : Tel que mentionné sous la rubrique 'horaires' le règlement dans les deux premières années voulait que les enfants se lèvent très tôt le matin, au moins trois fois par semaine, afin d'assister à la messe avec les religieux et religieuses, vers 6h00, ce règlement prenant fin en début d'année scolaire 1957 (Grenon, 22 sept. 1957). Les autres règlements repérés dans les archives nous renvoient aux périodes et aux lieux de séparation et de rassemblement des garçons et des filles : les dortoirs et les salles de récréation, lieux où la surveillance est plus difficile, sont séparés. La messe et les classes sont mixtes ainsi que les pièces de théâtre (Cloutier & Brochu, n.d.).

Un seul document nous révèle que les punitions corporelles doivent être infligées uniquement par le Principal ou en sa présence et sous sa supervision directe ou sous la supervision d'au moins un témoin officiel. Seule la « strap » réglementaire, fournie par les Affaires indiennes du Canada, peut être utilisée sur les paumes de la main et, en aucun cas, sur d'autres parties du corps. Le règlement stipule que le nombre de coups « *ne doit pas être 'excessif'* » ou causer des dommages physiques à la main. Les Principaux des écoles doivent conserver des dossiers de tous les cas de punition corporelle de leurs écoles respectives, avec tous les détails sur les raisons des punitions et les noms des témoins. Ces dossiers de punition doivent être mis à la disposition des inspecteurs sur demande (Indian and Eskimo Welfare Oblate Commission, 1956).

LES ABUS : Un article du Journal de Montréal du 1^{er} mars 1990, obtenu aux Archives Deschâtelets, affirme que 102 enfants auraient été agressés sexuellement à Saint-Marc. Le journaliste ajoute « *selon nos sources, il ne s'agirait là que de la pointe de l'iceberg* » (Bertrand, 1^{er} mars 1990 : page?). Le Supérieur provincial des Pères Oblats, dont le siège est à Montréal, rétorque le même jour dans une lettre adressée au journaliste. (N.B. Le nom exact de ce 'Supérieur' ne paraît pas, car nous n'avons obtenu que la première page de sa lettre, sans signature). Elle indique une « *profonde tristesse* » à la lecture de l'article et l'auteur accuse le journaliste de « *malice qui saute aux yeux...* ». Puis il poursuit « *la réputation de l'Église catholique a déjà été suffisamment ternie par des abus réels... Pourquoi, par des insinuations, laisser entendre qu'un autre pensionnat catholique, et sans doute donc plusieurs autres, n'étaient que des foyers de perversion? Je vois là une injustice contre laquelle, comme membre de cette Église, je ne peux que protester énergiquement* » (Supérieur provincial, 1^{er} mars 1990). Aucun autre document d'archives n'a été repéré à cet effet.

ENCADRÉ 1 : Capsules des thèmes et des termes accentués ou fréquents dans la documentation d'archives oblates

1. Vision des Pères Oblats :

Des Autochtones : insécures, méfiants, timides, nomades, non compétitifs ni prévoyants, fiers de leurs origines, observateurs, intuitifs et intelligents. Isolés, pauvres âmes spirituellement abandonnées, infidèles, ignorants, non civilisés et ne démontrant aucun intérêt pour l'agriculture.

Des parents et des foyers autochtones : tolérants, non disciplinés, piètres éducateurs, faibles devant les caprices des enfants, le « *foyer indien ne prépare pas l'enfant au processus scolaire* ».

De leur mission auprès d'eux : sauveurs, semeurs et proclamateurs de l'Évangile, corédempteurs, collaborateurs du Christ, conquérants pour l'Église, aller vers les pauvres ignorants, coresponsables, avec l'État, de les civiliser et de les christianiser et doivent respecter les cultures autochtones.

De l'éducation et des pensionnats pour enfants autochtones : but et responsabilité d'acculturation pour la transformation et l'intégration de 'nos' Indiens en citoyens libres, instruits, responsables et chrétiens. Le pensionnat : le meilleur endroit, à l'abri du racisme des 'Blancs' et de l'influence de la culture autochtone. L'éducation : clé de leur réhabilitation.

Des politiques gouvernementales : la politique d'intégration des enfants Autochtones dans les écoles 'blanches' : aveugle et irréfléchie. Les Oblats se portent à la défense des droits des Autochtones, mais contradictions dans les discours.

2. La vie au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery :

Accueil, lieux, discipline, apparence, loisirs: Transformation physique dès la rentrée. Apprentissage de l'hygiène et de comportements 'disciplinés et civilisés' dans un lieu 'propre, éclairé, d'architecture moderne', bien encadrés et avec des loisirs 'sains' : « *Des petits Indiens chanceux* » qui excellent dans les sports. Beaucoup d'emphasis placée sur le hockey. Autres loisirs : danse, chant québécois, théâtre, carnivals, jeux de société et Club 4H.

Instruction : identique à celle des autres écoles du Québec, apprentissage dynamique de la langue française, et apprentissage de travaux 'manuels' pour garçons et 'ménagers' pour filles.

Évangélisation : de façon à « *cultiver l'esprit missionnaire* », la religion (catholique) apparaissant aux enfants autochtones comme belle et intéressante. Excellente moyenne aux examens provinciaux.

Langue et culture : « *il fallait bien qu'ils aillent de l'avant* » dans la société majoritaire.

Un règlement : celui-ci s'est amélioré à la troisième année (la messe matinale cessant d'être obligatoire en semaine).

Les punitions : un document stipule que selon le ministère des Affaires indiennes, les punitions doivent se faire uniquement avec la 'strap' et avec témoin, sans 'excès'.

Les abus sexuels : ceux-ci auraient été des exceptions. Considérés 'non réels' quant au pensionnat de Saint-Marc, selon un document.

5.2 Les perspectives d'ex-pensionnaires

5.2.1 Préambule :

Afin de bien protéger l'identité de chacune des personnes interviewées, seul le masculin est utilisé dans cette section, voilant ainsi le genre des répondants.

La durée des entrevues a varié substantiellement comme suit : plus ou moins 35, 60, 75 et 125 minutes. Elles se sont déroulées entre le 25 septembre et le 7 novembre 2006.

Voici quelques renseignements généraux sur les répondants : trois d'entre eux se situent dans l'échelle d'âge 40 à 50 ans et un de 50 à 60 ans. Ce dernier fait partie de la première période du pensionnat (1955-1962) qui, selon les membres du Comité du suivi de la recherche, a été la plus dure et a laissé sur ses survivants les marques les plus graves. Cette personne a fréquenté le pensionnat pendant quatre années. Les trois autres y ont été pensionnaires pendant la deuxième période (1963-1968), celle-ci correspondant aux années que nous nommons « centrales », qui semblent avoir été moins stressantes et perturbantes, quoi que toujours difficiles. Ces répondants y sont respectivement demeurés pendant six, cinq et quatre ans. Ils sont tous entrés au pensionnat pour la première fois à l'âge de sept ans. Nous n'avons pas interviewé d'ex-pensionnaires de la troisième et dernière période, 1969-1973. Le répondant de la première période est aujourd'hui étudiant à temps plein et est sans emploi. Les trois autres étudient à l'UQAT à temps partiel et ont tous un emploi au service d'un Conseil de bande.

Dans les lignes qui suivent, afin de bien respecter la confidentialité des propos et l'anonymat des répondants, leurs paroles exactes, mises en italique, sont simplement suivies de la période à laquelle le répondant qui les a dites est passé au pensionnat. Ainsi, un répondant sera identifié par ('première heure') et les trois autres par ('centrale').

5.2.2 Leur vie au pensionnat de Saint-Marc

L'ACCUEIL OU PLUTÔT, 'RENTRÉE', (incluant le départ du foyer) : Selon les propos des répondants, le terme « accueil » est inapproprié pour décrire la rentrée des élèves au pensionnat. Pour la majorité des répondants, le trajet s'effectuait en autobus, accompagnés d'agents du ministère. À leur descente, les garçons et les filles étaient séparés et une personne dirigeait l'entrée de chaque groupe dans la bâtisse et vers les dortoirs. Chaque enfant recevait un numéro et un casier au dortoir pour leurs effets personnels. Un souper les attendait puis c'était la douche, le changement de vêtements et la coupe de cheveux obligatoire. « *C'était pas un 'accueil'* exprime un répondant, expliquant que cela ressemblait davantage à l'armée : « *on nous débarquait toutes à la même place, pis y'a quelqu'un qui nous dirigeait... On était toutes à la même place* » (centrale). Trois répondants expriment leur désarroi face à la coupe de cheveux obligatoire : « *la première semaine, coupe, coupe de cheveux, on s'est fait raser les cheveux là* » et « *j'avais les cheveux longs, pis... carré là, on avait toutes les mêmes coupures... on voulait pas s'faire couper les cheveux* » et « *on passait toute s'à brosse... y nous faisait toute même coupe de cheveux* » (centrale). Le répondant de 'première heure' exprime la peur qu'il a ressentie à la vue de ces Religieux et Religieuses tous vêtus de grandes robes noires, chose effrayante à voir : « *c'était dans la grande bâtisse, y'avait une Religieuse...*

ben pas juste une Religieuse, y'avait beaucoup de monde là... y'étaient toutes en noir là... J'avais peur en tout cas... j' criais, j'me débattais, j'criais 'maman!' ».

Selon nos répondants, l'expérience de la rentrée était donc non accueillante, voire humiliante. Ces enfants, accoutumés à une vie de liberté en forêt, semblent avoir été particulièrement troublés par le fait d'être traité « tous pareils » : le débarquement obligatoire de l'autobus tous ensemble, en même temps et à la même place, la même coupe de cheveux obligatoire qu'aucun d'eux ne voulait, le même costume, chacun un casier avec un numéro et ces Religieux tous vêtus pareils en noir.

Quant au départ de leur foyer, un fonctionnaire des Affaires indiennes allait chercher les enfants en autobus, ces derniers ne sachant pas où ils allaient, ni pourquoi ils y allaient et à quoi s'attendre, dit un répondant (centrale). Les parents ne répondaient pas beaucoup aux questions de leurs enfants à savoir 'où ils allaient', mais étaient obligés de les laisser partir. Tout était donc obscur pour eux. L'un (centrale), mentionne avoir eu des sentiments ambivalents lors de la rentrée, content de partir à cause des problèmes familiaux (violence et abus d'alcool) mais tout de même triste de quitter ses parents, son foyer. Le répondant de 'première heure' dit avoir été reconduit au pensionnat par ses parents et avoir refusé de les quitter. Puis, à un moment donné, il se retrouve seul, sans ses parents à ses côtés, dans la grande salle où se trouvaient toutes ces « robes noires ».

Nous insérons ici une parenthèse concernant le retour dans leurs communautés à la fin de l'année scolaire. Un répondant (première heure) se souvient que les religieux et les religieuses devenaient tout à coup plus aimables et donnaient des consignes à savoir que ce qui se passait au pensionnat devait y rester : « *c'qui s'est passé ici c'est, tsé, de pas en parler. Tout est beau là tsé, bonnes vacances* ».

LES LIEUX : Rien n'est mentionné par les ex-pensionnaires sauf pour l'existence de la patinoire.

LES HORAIRES : Le répondant de 'première heure' mentionne le lever à 5h00, puis la messe obligatoire suivie du déjeuner et de l'école. Les autres répondants mentionnent un horaire strict mais aucun d'eux ne mentionnent la messe : lever obligatoire à 6h00, suivi de la douche, puis faire son lit, se rendre au déjeuner et aller prendre l'air environ une demi-heure. Les classes commençaient à 9h00. Les répondants sont unanimes dans leur façon de raconter l'horaire strict, structuré et obligatoire. Le terme « *fallait* » revient constamment dans les discours. L'un d'eux résume comme suit les propos généraux : « *Fallait qu'on s'lève de bonne heure... 6h00s à peu près... fallait aller se laver, prendre une douche, aussi, euh... faire tous mes besoins là, le matin, c'était préparer notre lit... quand qu'on avait fini notre lit, fallait aider l'autre, après aller manger* ».

LE PERSONNEL ET LES PENSIONNAIRES : Rien n'est mentionné sur ces thèmes, sauf pour un des répondants qui affirme, avec émotion, avoir été traité injustement par deux figures d'autorité, dont un Frère, et avoir reçu de la compassion de la part de d'autres Frères (voir détails sous les rubriques 'abus' et 'relations entre religieux/enseignants et enfants').

L'INSTRUCTION : Le répondant de 'première heure' ne mentionne pas l'instruction reçue. Selon les trois autres, les matières enseignées étaient le français, les mathématiques, la religion et un peu d'anglais. Les classes duraient entre cinq et six heures par jour selon leur mémoire. Aucun d'eux ne mentionne les travaux manuels ni l'enseignement ménager. Un des répondants affirme avoir beaucoup apprécié l'école car il aimait 'apprendre'.

L'ÉVANGÉLISATION : Laissons ici entièrement les voix de nos répondants parler d'elles-mêmes. Le degré d'évangélisation, les sentiments des pensionnaires face à l'endoctrinement qu'ils recevaient et leur rapport à la religion catholique ressortent clairement :

« *C'était à tous les jours... le catéchisme* » et les prières « *tout le temps, avant de manger, après avoir fini de manger* » (première heure).

« *Fallait aller à l'église... les prières, quinze minutes le matin, quinze minutes l'après-midi* » (en classe), « *Dimanche, fallait, fallait [...] cravate [...] fallait apprendre comment chanter [...] y fallait confesser pareil* » (centrale).

« *Comment j'pourrais dire... fallait passer beaucoup de respect à cette, cette religion-là* » (centrale).

« *Ben [...] c'est d'aller à l'église à chaque dimanche... Quand qu'on s'en allait pas à chapelle y disait tu vas aller en enfer si tu le fais pas* » (centrale). Ce répondant explique également que la religion était enseignée à travers les autres matières scolaires.

LA LANGUE ET LA CULTURE : La langue française était imposée en tout temps et en tous lieux, depuis la rentrée des enfants pour leur première fois et ce, jusqu'à la fin. Les propos qui ressortent indiquent que les enfants étaient sidérés par leur incompréhension de ce qui leur était dit, voire commandé, et confus face à l'incompréhension de ces adultes qui ne semblaient pas être conscients que les enfants ne comprenaient pas un mot de ce qu'ils disaient : « *j'parlais pas un mot en français, pis... euh... j'm'en souviens [un Religieux] qui criait après moé parce que j'comprenais pas tsé, y criait après moé... euh... en français là... j'comprenais pas qu'est-ce qu'y disait, y criait après moé...* » (première heure). « *Fallait parler le français même si on comprenait pas. Hum [...] comprennent pas, comprennent pas. On parlait français quand même* » (centrale).

Un autre mentionne avoir appris une seule prière en algonquin, le Notre-Père, qui était enseigné par un des religieux. Il mentionne aussi que dans la cour de récréation, loin des oreilles indiscretes, trop attentives et punitives, les enfants en profitaient pour se parler en algonquin (centrale). Un répondant relate aussi l'apprentissage de l'hymne national : « *à une heure, on montait dans la classe pis là y fallait chanter le Ô Canada religieux [...] fallait chanter ça ben fort, Ô Canada* » (centrale).

LES SPORTS ET LES LOISIRS : Le répondant de 'première heure' se souvient de la patinoire et de la glissade comme activités et, surtout, la seule activité vraiment agréable : « *le bon moment, c'est quand on s'en allait dans le bois là...* ». Pour les répondants masculins, le hockey était de loin l'activité prédominante et la plus appréciée. Les trois répondants de la période 'centrale' mentionnent qu'après l'école, il y avait des périodes libres dehors. À part le hockey, les jeux mentionnés sont : les balançoires, la glissade, le ballon-poire, le ballon-balai, la corde à danser, le ballon-chasseur, le patinage libre, la raquette, le soccer, des pique-niques

sur la plage et la baignade en été et la bicyclette. Un des répondants mentionne aussi avoir fait des promenades « *avec p'tit poney là... c'tait l'fun* » (centrale). Il mentionne aussi, quelques fois, la chasse au lièvre et à la perdrix que les cuisinières autochtones préparaient par la suite. Voir des films et la télévision était une nouvelle expérience particulièrement appréciée. En général, sauf pour le répondant de 'première heure', les jeux et les sports étaient des plus appréciés. Un répondant indique tout de même, concernant le hockey, qu'il « *fallait représenter le pensionnat* », comme quoi l'idée d'obligations semblent avoir pesé lourd sur les épaules de ces enfants, même lors des loisirs.

LA NOURRITURE : Les ex-pensionnaires ne relatent pas tous les mêmes souvenirs au sujet des repas et de la nourriture qui y était servie. Deux d'entre eux se souviennent du gruau matinal qu'il '*fallait*' manger chaque matin suivi de rôties. Ils se souviennent aussi que rien ne devait rester dans l'assiette, même si ce n'était pas bon, voire passé date; des punitions les attendaient s'ils ne mangeaient pas tout : « *c'tait toujours ça, du gruau* » (centrale). « *J'sais qui fallait l'manger [...] Pis si on mangeait pas ou si on n'écoutait pas, y faisait rapport... ou frapper... y faut pas qu'il en reste... y'avait de la viande, des patates* » (centrale). Un autre se souvient plutôt des quelques gâteries reçues de temps en temps, comme du fromage, de la crème glacée et des collations après la classe (centrale). Deux des répondants mentionnent que les enfants allaient parfois à la chasse au petit gibier (perdrix et lièvres) et qu'une cuisinière Attikamek préparait pour eux cette délicieuse nourriture traditionnelle (centrale).

LES VÊTEMENTS : Encore une fois, les répondants expriment leur inconfort face à l'uniformité imposé et au manque de liberté et d'individualité. Un répondant résume ainsi la situation : « *c'est toute pareil, les vêtements... toute comme en costume, là, blanc et noir là* » (centrale) et un autre parle surtout du dimanche, l'obligation de « *la cravate* » pour la messe.

LA PROPRETÉ : Les lieux sont décrits comme propres et bien tenus par tous les répondants. Quant aux enfants eux-mêmes, un répondant indique qu'ils étaient inspectés après la douche et si un coin était demeuré sale, ils étaient retournés dans la douche. Un autre se souvient surtout du « *pipi au lit* ». Il se rappelle avoir été jeté en bas du lit avec brutalité, la tête frappant le sol, parce qu'il avait eu une énurésie nocturne. Pour ce répondant, ce comportement indique un manque flagrant d'éducation et d'humanité.

LA SANTÉ : Le répondant de 'première heure' dit avoir dû prendre des suppléments à sa sortie du pensionnat à cause d'une diète qui laissait à désirer pendant ses années d'internat. « *T'avais beaucoup de monde qui tombait malade. Comme moé, j'perdais tout le temps connaissance à l'église* ». Les autres répondants n'abordent pas ce sujet.

LES RÈGLEMENTS, LA DISCIPLINE ET LES PUNITIONS : Les répondants mentionnent les règlements suivants :

- Les classes étaient mixtes : garçons et filles ensemble. Ils étaient également ensemble mais à des tables séparées, à l'heure des repas.
- Les contacts, même visuels, entre filles et garçons, voire entre frères et sœurs étaient interdits.
- Les enfants n'avaient pas la permission de se lever la nuit pour aller à la toilette et ne devaient pas, non plus, avoir d'énurésie.

- Les parents pouvaient se présenter au parloir avec une permission écrite du ministère pour visiter ‘parfois’ leurs enfants le dimanche.
- Les enfants devaient accomplir certaines tâches ménagères, par exemple, nettoyer le dortoir, les corridors, les toilettes.
- Le lit devait être fait parfaitement : « *Fallait le faire, euh, notre lit là, fallait le faire... ben... parfaitement, même en d’sous du lit, faut pas qui dépasse... euh... ti boute là, si y dépasse tu refais toute le lit* » (centrale).

Quant à la discipline, un des répondants de la période « centrale » compare la discipline du pensionnat à celle de l’armée : « *C’tait comme dans l’armée [...] fallait vraiment être discipliné, tu sois droit, être bien habillé... euh... tes cheveux bien dressés, toute ça... Fallait pas parler... quand on est debout* ». Un autre de la même période explique l’omniprésence de la discipline, à la table : « *fallait qu’on mange qu’est-ce qui avait dans notre assiette. Si on le mangeait pas... euh... y’avait une punition... Y’avait tout le temps quelqu’un qui nous surveillait* ». Les punitions suivantes sont mentionnées :

- Refus de nourriture et on envoyait les enfants se coucher au dortoir. Le répondant qui mentionne ces types de punition se souvient y être resté toute une journée (première heure).
- Retrait de la télévision ou autres loisirs.
- Rester debout ou à genoux dans un coin pendant des heures, être pincé très fort sous les bras, laissant des marques : « *ça, ça fait mal... drette sur le muscle... en d’sour des bras là* » (centrale).
- Se ‘laver’ la bouche pour avoir ‘sacré’ et être frappé au visage.
- Les coups de règle, de ceinture, de trousseau de clés, de ‘strap’ et d’une ‘sorte de claquette’ que portaient les Religieuses.
- Être tirés par les oreilles.
- « *Des coups de pied par derrière qu’on recevait... des claques s’a tête* » (centrale).
- Des menaces de se faire couper la langue si l’enfant parlait l’algonquin.

LES ABUS : Les abus verbaux et psychologiques étaient de l’ordre des cris, de mots vulgaires prononcés à leur égard, des menaces de se faire couper la langue si les enfants parlaient leur langue et d’humiliations devant les autres.

Une répondante mentionne une tentative d’abus sexuel, une fois, dans le confessionnal : « *un abus d’un prêtre dans le confessionnal... Mais j’ai pas eu comme... euh... contact vraiment avec l’organe là tsé... euh... le pénis là, tsé...? Juste que... y’a pogné ma tête... pour que je me penche, mais moi j’ai parti à crier* ». Cette répondante a également un vague souvenir d’avoir été conduite (un soir ou une nuit) dans la chambre d’une religieuse alors qu’elle était en train de jouer dans un lit avec une autre petite fille : « *j’avais peur. J’m’en souviens pas c’est quoi qui est arrivé. J’sais que j’suis dans sa chambre pis... euh... j’vois rien que du rouge pis noir là* ». Cela est également arrivé une fois. L’autre répondante ne mentionne aucun abus de quelque forme que ce soit.

Les abus mentionnés par les répondants masculins sont surtout d’ordre physique : l’un raconte qu’un religieux « *...l’a pris par le collet pis [...] paf! Ben fort... même si y saignait, y’a jamais arrêté* ». Et lorsque lui-même avait fait quelques manigances pour pouvoir parler à

une de ses sœurs, il dit : « *tout'l monde fallait descendre en bas... y fallait regarder... comment qu'un jeune se fait corriger... fallait assister à ça... ça s'fait avec une règle, ben des fois c't'avec la ceinture... commence à me taper avec la ceinture... j'faisais mon 'tought' (prononcer : tof)... y m'a tapé jusqu'à temps qu' j'pleurais, là j'ai pleuré, après ça y'a r'commencé à me taper... jusqu'à temps que j'arrête de pleurer* ».

L'autre répondant masculin mentionne des injustices qu'il a subies, comme le fait d'être accusé à tort, les autorités refusant d'entendre sa version des faits. Après cette injustice, l'enfant est allé voir le Directeur de l'école pour lui dire ce qu'il vivait, lui montrer les marques de pinces sous les bras et lui signaler qu'il voulait changer d'école à cause de la violence « *de ce monsieur-là... la peur de ce monsieur là que j'avais* ». Le répondant ne dit pas si ce monsieur était un religieux ou un laïque, puis il dit « *certains frères religieux étaient... sensibles envers moé... à cause qui m'voyaient souvent, euh... que j'vivais ces injustices-là* ». Toutefois, suite à une rencontre avec le directeur, le monsieur en question a modifié son comportement. Il y a donc eu correction de l'injustice en faveur de l'enfant. Ce répondant explique aussi avoir vécu « *beaucoup de maltraitance* » comme le fait de rester debout ou à genoux devant son casier pendant des heures, recevoir des coups de pied par derrière au point de tomber face contre terre et, ultime humiliation, être obligé de se laver la bouche après avoir « *sacré* » (il ne précise pas s'il fallait le faire avec du savon ou non?). L'enfant s'étant tellement débattu pour ne pas laver sa bouche qu'éventuellement le Frère l'a frappé très fort, le faisant pleurer et ne le lâchant pas jusqu'à ce qu'il obéisse; humiliation traumatisante qu'il n'a jamais oubliée. Il ajoute, « *je'm disais, dans ma tête là... 'sauvage!' Aussi pire que moé...* ».

LES SOUFFRANCES : Telles que mentionnées précédemment, au niveau de la rentrée en septembre, de la nourriture, des vêtements, de la coupe de cheveux, de la langue, des relations interdites entre frères et sœurs, des punitions et des abus, les souffrances étaient d'ordres psychologique et physique surtout, les humiliations revenant à plusieurs reprises dans les discours. Un répondant affirme que le pensionnat lui a procuré « *rien, rien que de la souffrance* », un autre fait part d'une cicatrice toujours présente.

À ce chapitre, un répondant se rappelle d'une autre sorte de souffrance physique : « *y'a des fois qu'on restait dehors longtemps, longtemps, pis on a frette pis on... on nous laissait pas rentrer* ». Un autre explique comment les enfants sentaient toujours le besoin d'être aux aguets : « *Y fallait... fallait être toujours sur mes gardes, sur nos gardes... On était anxieux... on était tous tranquilles, on espérait que nos parents viennent nous chercher... que si tes parents sont pas venus, c'est parce qu'y nous aiment pas... parce qu'y vous aiment pas* ». Donc souffrances liées à des tensions et des peurs continues, à une attente désespérée que les parents viennent les chercher, les sauver de cette 'terreur' constante, à des sentiments d'abandon, voire de rejet, de la part de leurs parents, à un fort sentiment de vulnérabilité et d'impuissance face à un contrôle excessif et à un manque d'affection. Un autre répondant parle d'ennui, surtout lors des vacances de Noël que les enfants passaient au pensionnat. Ces souffrances, ces survivants les vivent encore aujourd'hui et ont peine à en parler.

LES RELATIONS ENTRE RELIGIEUX/ENSEIGNANTS ET LES ENFANTS : Deux répondants affirment que dans l'ensemble, les relations étaient « *ben correctes* » et « *bonnes* »

avec les figures d'autorité, religieuses ou laïques. L'un d'eux ajoute toutefois : « *on avait trouvé des trucs... quand on voyait ces gars-là... ça passait plus à droite... on faisait semblant comme on se chicanait* ». Tel que mentionné à la section précédente, si les enfants étaient tranquilles et obéissants, les relations étaient bonnes, sauf pour le répondant qui raconte les injustices et les abus à son égard, les relations s'étant dégradées entre lui et deux personnes : un Frère et un « *monsieur* », alors que d'autres frères avaient de la compassion pour lui.

5.2.3 Sur leur vie suite au pensionnat

INTÉGRATION À LA SORTIE DU PENSIONNAT : Un répondant dit être retourné à la maison vers l'âge de treize ans et être allé à l'école des 'Blancs' où il vivait du racisme. Il ne mentionne pas de relations difficiles avec ses parents, mais l'école des 'Blancs' « *ça allait pas ben* ». Il n'a pas terminé ses études secondaires. Les trois autres répondants mentionnent des problèmes graves de consommation de leurs parents pendant leur temps au pensionnat et à leur sortie. L'un d'eux relate aussi un taux élevé de violence conjugale et familiale. Ce répondant n'indique toutefois pas les raisons quant à cette consommation et cette violence, ni si elles étaient présentes dans sa famille avant l'avènement du pensionnat.

Un répondant mentionne avoir été confus lorsqu'il a été renvoyé du pensionnat sous prétexte que son père était malade, ce qui était faux. Son père s'en est pris à lui pour cette expulsion car il tenait à ce que son fils soit instruit. Lui-même n'a jamais compris pourquoi il a été expulsé du pensionnat et ce, bien avant ses seize ans. Il s'est donc senti rejeté des deux côtés, Allochtone et Autochtone, malgré qu'il aimait l'école et qu'il y réussissait bien; il ajoute : « *On était devenu des étrangers pour eux autres (les parents)... c'qui voulaient nos parents? Qu'on parte, qu'on parte!... Quand ça consommait beaucoup* ». Ce répondant n'est plus allé à l'école jusqu'à son entrée à l'université en tant qu'étudiant 'mature'. Une répondante n'a pas compris non plus pourquoi elle ne pouvait plus revenir au pensionnat dès l'âge de treize ans. Elle dit : « *Ben moé quand j'ai arrêté, j'avais beaucoup de peine... j'aimais ça aller à l'école... ça consommait beaucoup chez nous* ». Selon les propos recueillis, il semble que certains enfants préféreraient être au pensionnat plutôt que de vivre la consommation excessive et la violence à la maison, d'autres étant ambivalents à cet égard, les problèmes familiaux dont ils étaient inconscients pendant les mois au pensionnat ne les touchant pas directement, c'était un moindre mal : « *quand j'retournais chez mes parents, j'vivais plus de souffrances* ». Ce dernier vivait surtout chez ses grands-parents. De nouvelles souffrances surtout psychologiques attendaient donc ces jeunes à leur sortie du pensionnat : des sentiments d'abandon, de rejet, de désespoir face aux problèmes familiaux, d'humiliation, de n'être 'rien' reviennent dans les discours. Ils avaient, en outre, perdu l'usage, tout au moins partiel, de leur langue.

LEUR VIE À CE JOUR : À la longue, tous ont tenté de récupérer leur langue et s'efforcent de la transmettre à leurs enfants et petits-enfants. Deux des répondants mentionnent avoir beaucoup consommé et avoir eu des relations conjugales houleuses. Aujourd'hui, tous ces répondants sont parents ou grands-parents. Deux répondants indiquent que des relations familiales saines leur tiennent à cœur et disent avoir beaucoup travaillé afin de développer de bonnes habiletés parentales. Une répondante exprime sa tristesse de voir tant de parents Anishinabek négliger leur rôle parental.

ENCADRÉ 2 : Capsules des perspectives des ex-pensionnaires sur leur vie au pensionnat et post-pensionnat

1. La vie au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery :

Accueil : non-accueillant, frustrant, humiliant, voire apeurant. Traité comme dans un régiment : tous pareils, dépourvus d'identité et de liberté. Coupe de cheveux traumatisante, non voulue « *tous pareils* ». Séparation des garçons et des filles dès l'arrivée. Réception d'un casier et d'un numéro.

Départ de leur foyer : sentiments ambivalents : tristesse de quitter et soulagement de s'éloigner de la consommation excessive et de la violence au foyer. Voyage en autobus avec un agent fédéral.

Lieux et horaires : aucune mention sur l'aspect des lieux. Horaire : strict, structuré, obligatoire. Le terme « *il fallait* » revient constamment.

Instruction et évangélisation : rien à signaler au niveau du programme d'instruction. Rien n'est mentionné sur l'apprentissage manuel, ni sur l'enseignement de l'histoire. Évangélisation : « *il fallait... c'était à tous les jours... fallait passer beaucoup de respect à c'te religion-là* ».

Langue et culture : « *fallait parler français même si on comprenait pas* ». Le Notre-Père appris en algonquin. Faire des 'manigances' dans la cour pour pouvoir parler sa langue. Hymne national canadien chanté « *ben fort* ».

Sports et loisirs : plaisir au hockey pour les garçons mais, « *il fallait représenter le pensionnat* ». Bonheur, parfois, d'aller à la chasse au petit gibier. Les ex-pensionnaires féminines n'en parlent pas.

Nourriture et vêtements : déjeuners toujours pareils, « *fallait tout manger* », même si pas bon, sous peine de punition. Autres repas : viande, patates, diète pauvre, parfois gibier préparé par la cuisinière Attikamek. Vêtements et apparence physique : « *tous pareils* ».

Hygiène, propreté, santé : énurésie nocturne durement punie, mais interdiction de se lever la nuit pour ses besoins. Propreté : « *fallait* » prendre une douche chaque jour et faire son lit parfaitement. Santé : un répondant (première heure) parle de maladies fréquentes.

Règlements, discipline, punitions, abus : classes mixtes, contacts interdits entre frères et sœurs, visites parentales avec permission ministérielle, tâches ménagères obligatoires les fins de semaine. Discipline d'armée. Punitions : refus de nourriture, retrait de loisirs, punitions physiques multiples et laissant des marques, menaces de couper la langue si les enfants parlaient leur langue. Abus : un abus sexuel dans le confessionnal, injustices, obligation de regarder un enfant étant puni physiquement. Un répondant dit : « *j'me disais dans ma tête, 'sauvage'... aussi pire que moi* ».

Souffrances psychologiques : ennui, anxiété, constamment aux aguets, terreur constante, sentiments d'abandon, de rejet de leurs parents, de vulnérabilité, d'impuissance, de contrôle excessif, de perte d'identité, de manque d'affection, et de compassion, d'injustices. Physiques : froid dehors, coups en divers endroits du corps, pincements avec marques.

Relations entre religieux/enseignants et enfants : plutôt 'correct' mais sur leurs gardes. Compassion de la part de certains Frères, selon un répondant. Abus et injustices de la part des figures d'autorité.

2. La vie suite au pensionnat :

Devenus des étrangers dans leur famille, leur communauté. Sentiment de rejet, de n'être voulu nulle part. Problèmes de consommation. De nombreuses souffrances familiales, relations conjugales houleuses et de nombreux et divers déboires pendant des années. Habiletés parentales manquantes, parents négligents. Grands efforts pour se reprendre en main.

5.3 Les perspectives des témoins oculaires

5.3.1 Préambule

Les trois témoins oculaires interviewés étant toutes féminines, nous nous référerons à elles au féminin et les identifions simplement en tant que ‘t.o. ens.’ (pour enseignante), ‘t.o. mén.’ (pour entretien ménager) et ‘t.o. sport’ (pour la joueuse de ballon-balai). Pour les deux autres ‘témoins’ dits ‘n.i.’ (non-identifiés), nous nous y référerons au masculin, leurs témoignages étant conjoints. Les deux témoins oculaires ‘ens. et mén.’ ont été à l’emploi du pensionnat de Saint-Marc pendant plusieurs années, l’une étant dans la vingtaine et l’autre dans la trentaine à l’époque du pensionnat. L’enseignante était également surveillante lors des récréations. La personne témoin oculaire ‘sport’ y est allée à compter de l’âge de seize ans, au moins à quatre reprises pour jouer du ballon-balai sur glace contre l’équipe féminine du pensionnat. Les témoins ‘n.i.’ n’ont pas vu le pensionnat en fonction et ne sont entrés en contact avec des ex-pensionnaires qu’après sa fermeture. Les entrevues téléphoniques avec cette catégorie de répondant-e-s ont duré en moyenne une heure. La répondante ‘t.o. ens.’ a exprimé du chagrin à plusieurs reprises au cours de l’entrevue, concernant les accusations faites envers les personnes impliquées au pensionnat, disant qu’elle s’y était personnellement comportée de la même façon qu’avec tous les autres élèves Allochtones à qui elle a enseigné par la suite et qu’elle a beaucoup aimé ses élèves Autochtones.

5.3.2 Sur la vie au pensionnat de Saint-Marc

L’ACCUEIL : Les deux répondantes ‘t.o.’ mentionnent des points différents sur l’entrée des enfants au pensionnat : l’une parle de certains parents qui étaient furieux du fait qu’ *« on leur prenait leurs enfants et on leur enseignait des choses pas pareilles comme eux... c’est parce que c’était pas leur vie »*. Cette répondante mentionne aussi le changement de vêtements, le lavage et les coupes de cheveux à l’entrée, mentionnant en particulier les cheveux passés au peigne fin; opération indispensable selon elle. Pour sa part, l’enseignante se souvient de voir des enfants plutôt joyeux et dit que les petites filles s’accolaient facilement aux enseignantes : *« y’avait des p’tites pouponnes de cinq ans là, qui rentraient à la maternelle, y’en a qui étaient tellement belles. C’était pas rare qu’elles venaient spontanément s’asseoir sur mes genoux puis elles se collaient là, on les flattait comme ça, dans le dos »*.

LES LIEUX ET LES HORAIRES: Ces répondantes mentionnent la propreté impeccable, l’excellent éclairage dans la bâtisse et la *« belle grande patinoire »* ainsi qu’une superbe glissade pour l’hiver. Pour sa part, la répondante ‘t.o. sport’ n’a jamais rien vu dans le pensionnat sauf la ‘grande salle’ avec des portes closes. Elle n’a jamais vu un garçon là, témoignant de la séparation stricte entre les sexes, même à la patinoire où elle jouait du ballon-balai. Rien n’est mentionné au niveau des horaires.

L’INSTRUCTION : Au niveau de l’instruction, la ‘t.o. ens.’ indique que le programme était identique à celui du ministère de l’Éducation du Québec. Le français était enseigné *« par la méthode globale qui sortait dans ce temps-là... Ça allait bien pour les élèves plus brillants, mais pour ceux qui avaient plus de misère, c’était plus difficile pour eux »*. Elle ajoute qu’au

début du pensionnat, c'était surtout des Religieuses qui enseignaient mais vers la fin, c'était moitié-moitié, Religieuses et laïques. Deux témoins oculaires mentionnent qu'un laïque enseignait la menuiserie aux garçons, l'une d'elles, la 't.o. mén.' commentant que ce monsieur « *leur enseignait à faire de belles choses. Du côté des filles, pareil, toutes sortes de choses manuelles aussi* ». Cette 't.o.' commente également sur les manières à la table « *qu'il fallait bien enseigner* ».

L'ÉVANGÉLISATION : Les témoins oculaires ont peu à dire à ce sujet sauf pour mentionner la présence d'une « *très belle grande chapelle* » et que les enfants avaient appris le Notre-Père en algonquin et le récitaient de façon régulière dans la grande salle. Aucune répondante ne se souvient des confessionnaux et de leur emplacement dans la chapelle. L'enseignante mentionne que les Religieuses se chargeaient de l'instruction religieuse.

LA LANGUE ET LA CULTURE : Selon la 't.o. ens.', d'une part, « *le bon Père Martel, y'était vieux, près de 80, il parlait leur langue, il venait à peu près une fois par semaine puis il leur parlait dans leur langue. Il aimait prendre des photos, lui* ». Elle dit aussi avoir entendu les enfants parler leur langue dans la cour de récréation « *mais y'en a qui se comprenaient pas non plus, parce qu'ils ne parlaient pas la même langue* ». Selon elle, il ne fait aucun doute que l'*adaptation* à une autre culture était difficile pour eux. Pour sa part, la 't.o. mén.' mentionne que lors des visites de leurs parents, les enfants pouvaient parler leur langue avec eux. Elle se souvient du « *beau grand arbre de Noël* » puis, pendant l'entrevue, elle se questionne sur le sapin : « *Il me semble qu'ils devaient aimer ça l'arbre de Noël, mais c'était pas comme leur monde... oui... c'est ça là. Y ont-tu aimé ça? J'le sais pas* ».

LES SPORTS ET LES LOISIRS : Selon tous les témoins oculaires, la patinoire était l'élément central « *même plus belle que celle du village* » dans la cour de récréation qui, selon deux répondantes étaient également garnie d'une impressionnante glissade. Une répondante commente qu'il s'agissait d'une « *belle grande cour d'école* ». Tous mentionnent le hockey, sport dans lequel les garçons excellaient, et indiquent que les filles jouaient au ballon-balai, sport dans lequel elles étaient des rivales de taille, étant poussées par la Religieuse qui les entraînaient à être très compétitives, voire combatives, selon la 't.o.sport', donnant des coups à leurs adversaires sous son œil approuvateur. Cette constatation est confirmée par la 't.o. mén.' Tel qu'en font foi ses propos sous la rubrique 'Les règlements, la discipline et les punitions'.

LA NOURRITURE ET LES VÊTEMENTS : Selon les deux témoins oculaires permanentes au pensionnat, 't.o. ens. et mén.', la nourriture était bonne et variée. L'une commente « *même meilleure que dans certaines familles [allochtones] des fois* »; l'autre commente « *Chez eux dans le bois, ils mangeaient pas tout le temps. On faisait pour le mieux* ». Quant à la 't.o. sport' elle dit que des croustilles et des jus étaient offerts après les joutes de ballon-balai. Les répondantes ne commentent pas sur les vêtements sauf pour dire que ces enfants étaient habillés comme les 'Blancs'.

LA PROPRETÉ ET LA SANTÉ : L'enseignante dit qu'elle voyait les enfants toujours bien propres, bien peignés et bien nourris. La 't.o. mén.' explique que souvent, les enfants arrivaient au pensionnat en début d'année plutôt sales et mal vêtus. Pour elle, ils recevaient de bons soins au pensionnat, puisqu'ils étaient toujours propres; propreté et bons soins allant de

paire pour elle, laissant nettement entrevoir qu'elle considérait ces enfants comme 'chanceux'. Elle ajoute que la bâtisse, les lits et l'environnement entier étaient toujours bien propres.

LES RÈGLEMENTS, LA DISCIPLINE ET LES PUNITIONS : Le règlement voulait que garçons et filles soient toujours séparés, sauf en classe. Les enfants devaient faire le ménage dans les toilettes les fins de semaine. Somme toute, il s'agit des mêmes règlements que dans les pensionnats pour enfants Allochtones. Il n'y avait pas de rencontres entre les parents et les enseignants. L'enseignante mentionne avoir déjà vu des membres des familles arriver au pensionnat, « *un taxi plein qui arrivait, un peu 'joyeux' disons...* ». À sa souvenance, les autorités laissaient les enfants aller voir leurs parents dans ces moments-là. Selon elle, les frères et les sœurs pouvaient se parler entre eux au pensionnat, mais elle n'en est pas certaine.

Concernant la discipline, la 't.o. ens.' explique que « *dans ce temps-là, la discipline c'était normal... pareil comme ailleurs* ». Elle dit n'avoir jamais envoyé un enfant au bureau du Directeur pour être corrigé. La 't.o. mén.' n'a jamais eu connaissance de punitions. Pour sa part, la 't.o. sport' mentionne un contrôle sévère : « *ça m'a vraiment frappé* ». Les sœurs « *contrôlaient beaucoup. Aucun moyen de savoir ce qui se passait là... Y'avait pas de sentiment de gaieté là* » puis elle raconte comment se passaient les rencontres avant et après les joutes de ballon-balai :

« Les filles Autochtones étaient en face de nous autres. On était à peu près douze à quatorze filles de chaque côté (assises sur des chaises en rangés). Là, on se regardait pis les filles Autochtones... ricanaient. Moi ça me rendait mal à l'aise et je pense que les autres aussi. On ne savait même pas si elles parlaient français. C'était pas facile d'avoir des conversations. Les sœurs se mettaient aux deux bouts de la rangée des filles Autochtones, pis elles attendaient qu'on se parle... pas moyen de se parler... ailleurs, dans les autres écoles, y'avait des contacts. Là, pas de contact... Je ne trouvais pas ça sain, le climat... beaucoup de contrôle. Les yeux des sœurs comme un peu fou là, comme les sœurs dans nos écoles qui avaient peur des contacts entre les garçons et les filles ».

Une autre répondante confirme, en quelque sorte, ces derniers propos sur le contrôle en donnant un exemple de 'protection' et d'obligation de gagner, les filles Autochtones lui paraissant comme agressives au jeu :

« Nos enfants 'Blancs' aimaient pas ça parce qu'ils [les enfants Autochtones] étaient bien protégés par le pensionnat. Y'avaient toujours raison, on ne les traitait pas pareil. Nos enfants ne trouvaient pas ça juste. Par exemple au ballon-balai, il fallait toujours qu'elles gagnent. Les sœurs défendaient toujours leurs enfants, oui, c'est comme ça qu'elles les appelaient, 'nos enfants'... elles étaient 'rough', (prononcer 'rof') comme on dit, y jouaient dur pis y'avaient toujours raison. Elles les défendaient toujours, mais y'aurait bien fallu qu'elles apprennent ce qu'elles font aux autres. Moi j'avais peur pour ma fille ».

LES ABUS : « *Moi j'ai jamais vu d'abus. Si j'avais vu quelque chose d'injuste, j'aurais porté une plainte, ça c'est sûr... J'ai rien vu de tout ça* [ce dont les ex-pensionnaires parlent dans les reportages] » affirme la 't.o. mén.'. La 't.o. ens.' dit n'avoir jamais reçu de confidences d'enfants se plaignant d'abus quelconques. Elle se questionne : « *Ou bien j'ai été aveugle, ou bien j'étais bien innocente, mais moi j'ai rien vu* ». À son avis, les religieuses étaient protectrices avec les pensionnaires, confirmant ainsi les propos précédents.

Pour leur part, les 'n.i.' ont vu que la porte du bureau du Directeur était insonorisée et capitonnée. Ils se rappellent avoir vu « *une couple de petites salles, comme une cellule, pas de fenêtre dedans* » mais ne savent pas à quoi ces salles servaient ni pourquoi la porte du bureau du Directeur était épaisse, insonorisée et capitonnée. À partir de certaines confidences reçues d'ex-pensionnaires, les témoins 'n.i.' sont d'avis que les Religieuses, ou certaines d'entre elles, étaient « *dures... [les filles] avaient des bleus dans le front parce qu'elles avaient été poussées et frappées sur les casiers au mur* ».

LES SOUFFRANCES : Parmi les souffrances perçues ou entendues des élèves, une répondante, la 't.o. mén.', qui voyait les enfants dans les dortoirs lorsqu'ils étaient malades, mentionne l'ennui de ces enfants de leur foyer, surtout dans ces moments difficiles. Puis elle ajoute « *moi j'ai trouvé que les enfants avaient l'air bien. Mais c'est sûr qu'il y avait pas l'amour de papa et maman là... c'est sûr qu'ils s'ennuyaient, ils faisaient des airs, comme inquiets... être retirés de chez eux, c'est ben normal, c'est comme ça* ». Pour leurs parts, les témoins 'n.i.' disent avoir reçu des confidences d'ex-pensionnaires leur disant à quel point ils se sont sentis abandonnés par leurs parents. Ils citent un cas : « *Quand il était bien petit, six ou sept ans, son père l'a amené au parloir de l'école quand c'était le temps de la rentrée et là il lui a dit 'attends-moi cinq minutes, puis il est parti et il l'a revu le printemps suivant. Y'a vécu un gros sentiment d'abandon. Ça l'a marqué pour la vie* ».

Selon les propos de deux témoins oculaires, elles éprouvent elles-mêmes une certaine souffrance face à ce qu'elles entendent maintenant à propos du pensionnat. Dans les mots de l'une : « *j'ai de l'amertume, déçue* » de voir que tout ce qui a été bon au pensionnat n'est jamais mentionné par ceux et celles qui commentent à ce sujet. L'une se questionne à savoir ce qu'il faut croire et comment faire la part des choses. Elles ne nient pas ce qui a pu se passer, elles se questionnent.

ENCADRÉ 3 : Capsules des perspectives des témoins oculaires sur la vie au pensionnat

Accueil : deux points différents sont mentionnés : 1) le nettoyage des enfants, les nécessaires coupes de cheveux et le changement de vêtements – pour le bien des enfants. 2) la recherche d'affection des plus petits auprès des enseignantes.

Lieux et horaires : commentaires sur la propreté des lieux et des lits, les salles bien éclairées, la magnifique patinoire et les manèges récréatifs.

Instruction : programme et pédagogie identiques aux autres écoles du Québec. Enseignement manuel par un monsieur qui faisait faire de belles choses. Au début, enseignantes surtout Religieuses. Vers la fin, moitié-moitié, Religieuses et laïques.

Évangélisation : les religieuses étaient responsables de l'enseignement religieux. Il y avait une très belle chapelle. Les enfants apprenaient et récitaient le Notre-Père en algonquin.

Langue et culture : le « *bon vieux Père Martel* » venait une fois par semaine converser en algonquin avec les enfants et prenaient des photos. Quand les parents venaient, ils parlaient algonquin avec leurs enfants. Les langues autochtones étaient entendues dans la cours de récréation. Côté 'culture' : un bel arbre de Noël.

Sports et loisirs : le hockey sur « *la belle patinoire... plus belle que celle du village* ». Les garçons excellaient au hockey. Pour les filles, le ballon-balai, poussées par la Religieuse entraîneure à être très compétitives et agressives.

Nourriture et vêtements : nourriture bonne et variée. Des collations offertes, parfois des gâteries. Commentaire : dans le bois les enfants ne mangeaient pas tout le temps. Au pensionnat, ils étaient sûrs de manger tous les jours. Les vêtements : comme les Blancs.

Propreté et santé : les enfants étaient toujours propres et bien peignés. Propreté = synonyme de bons soins : enfants chanceux. Aucun commentaire sur la santé.

Règlements, discipline, contrôle, punitions : mêmes règlements et discipline que dans les autres écoles et pensionnats québécois. Parfois, des visites de familles 'joyeuses' sur semaine, les enfants ayant la permission d'aller au parloir malgré la classe. Contrôle et protection des enfants, côté filles en particulier; compétitivité, voire agressivité, des filles au ballon-balai, poussées par la Religieuse entraîneure très compétitive. Aucune punition observée par ces répondantes.

Abus et souffrances : abus non vus. Porte du bureau du Directeur insonorisée et capitonnée et 'salles de type 'isoloire' identifiées par les témoins 'n.i.' Souffrances : une certaine compréhension et compassion sont exprimés : ennui, manque d'affection des parents, difficulté d'être retirés de chez eux. Un cas de sentiment d'abandon relaté.

6. DISCUSSION DES RÉSULTATS

«*Ils ont aidé, mais aussi blessé*»

Bérubé, 15 nov. 2002

6.1 La vision oblate

Les écrits généraux recensés et les documents oblats concernant la vision oblate des Autochtones du Canada et de leur mission auprès d'eux correspondent assez fidèlement les uns aux autres dans le sens où il est clair qu'ils avaient de bonnes intentions d'aider, de défendre, voire de sauver les peuples qu'ils considéraient comme de pauvres païens isolés et abandonnés. Par contre, leurs bonnes intentions se heurtaient au mur de leur sentiment de supériorité spirituelle, religieuse et culturelle et de leurs ambitions de 'conquête' civilisatrice. Des incohérences et des contradictions de taille sont évidentes dans les discours, tant d'historiens de l'Église tel le Chanoine Lionel Groulx (1962), que d'Oblats, à savoir qu'il faut, d'une part, accepter et traiter les 'sauvages païens' comme des égaux, alors qu'ils sont décrits comme nettement inférieurs du point de vue des mœurs, du tempérament et des habiletés parentales. Seule leur intelligence est considérée comme égale, voire même supérieure, par le R.P. Mulvihill (1964). Les opinions « *fermes et considérées* » émises sur leur intégration par les Oblats (voir Conférence Catholique de juin 1961 et Éditorial de décembre 1962) démontrent bien une perspective d'inégalité. Le processus d'intégration y est défini comme une « *interpénétration* », mais là prend fin l'égalité puisque cette soi-disant 'interpénétration' est décrite comme impliquant une 'transformation' intérieure et extérieure pour les Autochtones et une simple 'acceptation' des divergences culturelles pour les Allochtones.

Dans un document de la *Indian and Eskimo Welfare Commission* daté de 1958, les Oblats affirment que pour accomplir 'l'acculturation' des Autochtones, les programmes scolaires doivent inclure une « *initiation franche, plaisante, graduelle et méthodique de l'Indien aux us et coutumes de 'notre' société canadienne* ». Par contre, en mars 1964, le R. P. James Mulvihill, o.m.i. occulte carrément la franchise de cette 'initiation' dans sa réflexion suivante : puisque « *notre mode de vie étranger est difficile à accepter* » il devrait donc « *être recouvert de sucre afin qu'ils le trouvent attirant* ». Cette tactique ressemble à celle d'attirer les mouches avec du miel. Ce Père Oblat, écrivain prolifique à la défense des peuples Autochtones, voyait-il les Indiens comme des êtres de peu de discernement? Pourtant, dans le portrait qu'il dresse d'eux dans le même texte, il dit : « *il (l'Indien) est très observateur, intuitif... Leur intelligence est égale et même supérieure à celle des autres Canadiens* ». Non seulement y a-t-il une occultation de franchise ici, mais une contradiction évidente dans un même texte. Quant à une 'acculturation' qui 'devrait être' accomplie de façon « *plaisante et graduelle* », si on compare cette recommandation avec les récits des ex-pensionnaires à savoir comment ils étaient forcés d'apprendre la langue française au pensionnat, on peut se demander à quel point cette recommandation se traduisait dans les faits.

Cette dernière comparaison nous amène à une discussion sur la mission des Pères Oblats en milieu autochtone. S'il est vrai que les Oblats n'avaient pas, au départ, l'intention « *d'arracher les enfants à leurs cultures* » (voir Bousquet 2006), le R. P. Peelman dans Cardinal (2002) explique que l'inversion de mouvement effectuée par les Oblats lorsqu'ils se

sont mis à se sédentariser et à construire des institutions missionnaires a changé radicalement les relations entre eux et les peuples qu'ils tentaient d'évangéliser et 'civiliser'. Au départ, en parfaite alignement avec les consignes de leur fondateur, Mgr. Eugène de Mazenod, ils allaient, seuls ou en petits nombres, vers les populations autochtones, les rencontrant chez-eux, sur leurs territoires et parlant leurs langues. Ils n'exerçaient alors ni pouvoir ni contrôle sur ces peuples. Mais l'institutionnalisation de l'éducation des enfants dans des pensionnats érigés en retrait des populations Allochtones et Autochtones et dans lesquels se trouvaient tous les services : religieux, de santé, d'éducation et de loisirs, signifiait que c'était dorénavant les Autochtones qui venaient vers eux. En outre, une telle institution totalitaire leur conférait pleine liberté, plein pouvoir, plein contrôle leur fournissant par conséquent d'importantes possibilités d'abus de tous genres. Outre cette importante déviation aux consignes de leur fondateur, il y avait ici une forme de désobéissance, consciente ou non, à des directives de l'Église en provenance directe du Pape Benoît XV en 1919, réitérées par PIE XII en 1952 et faisant consensus à compter de cette date. Elles sont décrites dans le Dictionnaire des valeurs oblates (2006) comme suit : n'appliquer aucune « *domination de la part des missionnaires catholiques* », « *écarter toute manière de travailler qui les mettrait au service des ambitions coloniales* », « *heurter le moins possible* », « *accepter certains éléments culturels qui ne contredisent pas l'Évangile* » et « *admettre qu'il [le peuple évangélisé] ait le droit de demeurer ce que Dieu l'a fait* ». (Lapointe, 2006 : page 'Stratégie de l'adaptation'). Or, les écrits sur les pensionnats pour enfants autochtones démontrent une complicité entre l'État canadien colonialiste et les Oblats dans un but clairement établi d'assimilation des autochtones et d'annihilation du 'problème indien' en passant par la malléabilité de leurs enfants. Paradoxalement, ils faisaient cela en continuant de se porter à la défense de leurs droits. Les Oblats opéraient ces institutions avec « *domination* » heurtant les enfants sous plusieurs angles, n'acceptant aucunement les éléments culturels autochtones qui ne contredisent pas l'Évangile (la langue par exemple) et tentant par tous les moyens de les transformer en êtres « *disciplinés* » selon la culture 'blanche', n'admettant donc pas leur « *droit de demeurer ce que Dieu [les a] fait* ». Voilà des écarts de taille entre les consignes de l'Église et du Fondateur des Oblats et les pratiques de ceux-ci dans les pensionnats, celui de Saint-Marc y compris. Le zèle oblat était certes toujours là, mais il avait changé d'allégeance.

Quant aux documents écrits et oraux sur les pensionnats en général et celui de Saint-Marc-de-Figuery en particulier, ils ont été produits et rendus publics soit par des journalistes ou par les Oblats eux-mêmes. Ils racontent des demi-vérités au public québécois, leur faisant miroiter les bons côtés, tantôt réels, tantôt imaginés, omettant systématiquement les perspectives des enfants et leurs réactions face au traitement qu'on leur réservait dès leur arrivée. Ainsi, on disait des 'petits Indiens pensionnaires' qu'ils étaient « *chanceux* » et « *épatés* » (Lafrenière, n.d.) des soins qu'ils recevaient et de leur transformation par le truchement de dons de vêtements « *propres et distingués* » (Lafrenière, n.d.). Les souvenirs des ex-pensionnaires sur les sentiments qu'ils éprouvaient face à ce type de transformation présentent un tout autre portrait. Comme un membre du Comité du suivi de cette recherche faisait remarquer à la chercheuse : « *c'était comme des prisonniers. Qu'est-ce qu'on fait avec des prisonniers? On commence par les isoler, puis c'est la coupe de cheveux et le changement de vêtements. Voilà ce qu'ils font, la même chose qu'au pensionnat* » (voir Canal D, 2007). Au mieux, ces documents publicitaires sur le pensionnat pourraient être qualifiés d'ethnocentriques. Ils représentent, en fait, des démonstrations de suffisance, d'abus de

pouvoir, d'indifférence, voire de mépris des sentiments de ces enfants impuissants face à des étrangers dominants et insensibles. Selon un autre membre du Comité du suivi de la recherche, la Gendarmerie royale du Canada venait les chercher. Ces policiers fédéraux négociaient et menaçaient leurs parents de se voir couper l'aide sociale et les allocations familiales s'ils refusaient de laisser partir leurs enfants. Cette donnée confirme les écrits décrivant l'arrachement de ces enfants à leurs parents.

Nulle part, dans les documents oblats recensés n'est visible une quelconque sensibilité ou compassion envers ces jeunes enfants. Les Pères Oblats, en complicité avec les journalistes et autres écrivains de l'époque, exerçaient donc aussi un pouvoir persuasif sur les relations entre Autochtones et Allochtones, se servant de leur crédibilité incontesté de dévoués religieux missionnaires pour influencer l'opinion publique et dorer leur blason dans la société. Des mentions publicitaires comme « *la religion aussi apparaît comme une activité intéressante, pleine de cantiques et de beauté* » est un point de vue que l'on pourrait qualifier de 'culturocentrique'. Les photos prises par des Oblats, présentées à l'annexe 3 parlent, elles aussi, haut et fort. Il est clair que la Congrégation tenait à protéger et maintenir son image de bonté, de dévouement et de sacrifice pour le bien-être des populations 'difficiles à civiliser', cette volonté étant encore visible dans la réplique donnée en 1990 à un journaliste par le Supérieur provincial des Oblats du Québec, niant la possibilité, ou probabilité d'abus sexuels qui commençaient à être portés à l'attention du public. Il écrit : « *la réputation de l'Église catholique a déjà été suffisamment ternie par des abus 'réels'* » (notre emphase) et réclame du journaliste de cesser ce genre de propagande négative à leur égard.

6.2 La vie au pensionnat de Saint-Marc*

De la vie au pensionnat on trouve certaines convergences entre les documents d'archives, les récits des ex-pensionnaires et les propos des témoins oculaires, sur les points suivants : 1) Les matières académiques (catéchisme, français, mathématiques et anglais) enseignées selon le programme du ministère de l'Éducation du Québec. À cet effet, un membre du Comité du suivi de la recherche nous informe qu'il se souvient avoir également appris l'histoire du Canada selon les mêmes textes que ceux utilisés dans les écoles publiques régulières, dans lesquels il voyait son peuple décrit comme des sauvages méchants et païens. 2) L'enseignement du français selon une méthode nouvelle à l'époque appelée « globale ». 3) Les transformations corporelles et vestimentaires à la rentrée des élèves en septembre : douches, coupes de cheveux obligatoires et distribution d'uniformes. 4) Les installations récréatives et les sports. 5) Le fait que les classes étaient mixtes et que les enfants étaient séparés pour toutes autres activités (sauf pour la messe et les repas où garçons et filles se trouvaient au même endroit en même temps, mais chacun de leur côté). 6) Les tâches ménagères à accomplir les fins de semaine. Sur ce point, un informateur-clé dit avoir dû participer à des corvées plus cossues que de simples 'tâches ménagères', par exemple, le lavage des vitres, des corridors et des escaliers, le nettoyage des placards de façon continue,

* À noter que quelques données supplémentaires sur la vie au pensionnat de Saint-Marc, en provenance de ce que nous nommons des « informateurs clé », c'est-à-dire des ex-pensionnaires membres du Comité du suivi de cette recherche, enrichissent la discussion des résultats là où elles sont pertinentes. Ces sources de données, non prévues dans le protocole de recherche, sont légitimes en recherche qualitative (CTSH, décembre 2006).

le déblayage de la neige aux entrées et le pelletage de la patinoire qui était fait systématiquement par les garçons sous la surveillance d'un Frère. Si ces données factuelles convergent, les perspectives, les valeurs leur étant attribuées et les sentiments éprouvés par rapport à ces faits divergent substantiellement entre les données émanant des Allochtones et celles des entrevues auprès des Autochtones.

Les documents d'archives, ainsi que les propos des témoins oculaires mettent l'emphase sur le bien-être des enfants qui, selon leurs points-de-vue 'jouissaient' de la propreté et du confort des lieux grâce aux efforts des Religieux et des Religieuses pour procurer à ces enfants une bonne et saine nourriture quotidienne, des loisirs agréables et une instruction adéquate, voire au même niveau que les autres écoles québécoises. L'ordre, la règle, la discipline, l'uniformité, la conformité, l'hygiène, la propreté, l'apprentissage des 'bonnes manières civilisées' et la religiosité sont des thèmes qui reviennent avec insistance et satisfaction dans ces écrits et ces discours, indiquant la valeur qu'ils accordaient à ces manifestations de 'civilité'. Attali (2003) voit dans un tel contrôle des caractéristiques spécifiques aux sociétés sédentaires qui, insécurisés face à la liberté de pensée, de comportement et de mouvement hautement valorisée par les communautés nomades, tentent par tous les moyens, parfois à outrance, de contrôler ces derniers. Par contre, ces résultats de notre recherche confirment deux affirmations relevées dans notre recension des écrits à savoir que les traitements réservés aux enfants dans les pensionnats n'étaient pas tous égaux et que ceux-ci ont probablement été « *plus massifs dans l'Ouest* » qu'à Saint-Marc-de-Figuery.

Les ex-pensionnaires interviewés multiplient les « *il fallait* », les « *on était obligé* » et les « *toutes pareils... toutes à même place* » dans leurs discours, indiquant leurs frustrations, voire leur indignation et leur humiliation, face à ces pratiques contrôlantes qui les dépouillaient de leur identité, de leur liberté et de leur individualité. Pour leur part, ils mettent plutôt l'accent sur leurs besoins inassouvis d'humanité, d'affection, de compréhension, d'une civilité basée sur le respect de l'être humain et sur la liberté d'expression individuelle. Leurs propos indiquent leur étonnement, voire leur traumatisme face à l'obligation d'uniformité, à une autorité hiérarchique implacable, aux vêtements tous noirs de ces étrangers, à la discipline qualifiée de 'militaire' et aux multiples manifestations de contrôle qu'ils subissaient pour la première fois de leur vie dès leur arrivée au pensionnat. Au sujet de la discipline militaire, un informateur-clé se souvient des '*marches au pas militaire, les matins d'automne et de printemps après le déjeuner, avant d'entrer en classe*'. Tout cela allait à l'encontre des valeurs fondamentales Anishinabek, d'égalité, de liberté, de respect et de partage. Pour eux, il n'est pas dit que la propreté, l'hygiène, la discipline et l'assurance de manger chaque jour étaient plus importantes que la liberté de la vie nomade en forêt, même au risque d'avoir faim.

Sur la question de la langue, les Oblats mentionnent qu'il fallait bien que les enfants autochtones « *aillent de l'avant* » et apprennent à vivre dans « *notre société canadienne* ». Pour leur part, les témoins oculaires mentionnent qu'il y avait le « *Bon Père Martel* » de 80 ans qui parlaient l'algonquin et venaient une fois par semaine échanger dans cette langue avec les enfants. L'une des témoins oculaires affirment aussi qu'elle entendait les enfants parler dans leur langue dans la cour d'école. Les ex-pensionnaires, eux, expriment plutôt leur désarroi face à l'imposition de la langue française et cela, dès leur arrivée, même s'ils ne comprenaient rien de ce qu'on leur disait. L'un d'eux se souvient aussi avoir appris le Notre

Père en langue algonquine, alors que les autres n'en parlent pas. Un informateur-clé affirme, pour sa part, n'avoir jamais appris le Notre-Père en langue algonquine. Par ailleurs, l'un des répondants dit avoir fait des manigances pour pouvoir parler sa langue dans la cour d'école, aussi loin que possible des oreilles indiscretes et autoritaires. Chacun voit de ce problème épineux un angle différent : les oblats n'y voit que le côté pratique devant mener à l'intégration des Autochtones dans ce qu'ils appellent 'notre société canadienne'. Quant à eux, les témoins oculaires mettent surtout l'accent sur les efforts des Oblats pour apporter un peu de soulagement aux élèves par la présence d'un 'bon vieux père' qui leur parlait en algonquin. De leur côté, les ex-pensionnaires parlent surtout de leur désarroi face à leur apprentissage forcé du français et à l'interdiction de parler leur langue entre eux en aucun temps sous peine de punitions. Selon eux, les adultes dans cette institution totalitaire ne démontraient aucune compassion à leur égard même lorsqu'ils ne comprenaient rien de ce qui leur était dit.

Toutes les affirmations des ex-pensionnaires concernant leur transformation corporelle et vestimentaire et l'empêchement de parler leur langue, même lors des périodes récréatives, indiquent que leur initiation aux us et coutumes de la société dominante n'était ni plaisante ni graduelle ni *'recouverte de sucre'* ni même une acceptation de « *certaines éléments culturels qui ne contredisent pas l'Évangile* ». Ces pratiques décrites du point de vue des ex-pensionnaires, incluant les sentiments qu'ils éprouvaient face à celles-ci, démontrent qu'il s'agissait plutôt d'une domination irrespectueuse et sans merci visant précisément à arracher ces enfants à leurs cultures et à les intégrer promptement et radicalement dans un monde dit 'civilisé' et 'chrétien'. Pour sa part, un des ex-pensionnaires interviewés exprime de la façon suivante sa pensée face aux traitements qu'il a reçus : « *Sauvage, pareil comme moé!* », comme quoi la sauvagerie est une question de perception culturelle. L'immense différence ici tient du fait que les figures d'autorité avaient droit de parole et se permettaient de qualifier les Autochtones de 'sauvages'. Ils traitaient ces enfants en conséquence, alors que de leur côté, ces derniers ne pouvaient que « penser » de l'autre qu'il est, lui aussi, un sauvage. En outre, ils étaient contraints de respecter ces 'sauvages'.

Le seul thème à propos duquel les répondants autochtones, masculins surtout, déclarent leur satisfaction et une certaine joie de vivre, concerne les activités sportives : le hockey, la chasse au petit gibier de temps en temps et, pour l'un, l'équitation sur des petits poneys et la bicyclette sans toutefois dire combien de fois et pour combien d'enfants ces activités étaient possibles. Mais encore là, au sujet du hockey, l'un des répondants mentionnent qu'il « *fallait* » représenter le pensionnat lors des joutes de hockey, c'est-à-dire tout faire pour remporter la victoire au nom du pensionnat; responsabilité pénible à ses yeux. Le fait que les pensionnaires excellaient au hockey est confirmé par les nombreux articles de journaux informant le public de joutes de hockey remportées par les intrépides « *petits Indiens du pensionnat de Saint-Marc* ». Toutefois, un informateur-clé met un bémol sur les plaisirs du hockey au pensionnat de Saint-Marc. Il fait remarquer que ce n'était qu'une quinzaine d'élites sur cent pensionnaires masculins qui avaient cette chance et allaient en compétition. Les autres garçons, dit-il, avaient plutôt la tâche de nettoyer la patinoire et déneiger le chemin qui y menait. Quant aux filles, les ex-pensionnaires interviewées parlent à peine de quelques loisirs et ne disent rien du ballon-balai qu'elles ne pratiquaient pas. Encore une fois, seules quelques élites jouaient à ce sport. Quant aux poneys, personne d'autre n'en parle et, selon

notre informateur- clé, il n'y avait que quelques bicyclettes de garçons et c'était les élites qui en profitaient. Le portrait perçu dans les documents d'archives présentent donc, ici aussi, des bribes de réalités.

Quant aux méthodes punitives, aux abus et aux souffrances des enfants, la documentation oblate recensée n'en parle pas sauf pour indiquer que la « strap » était d'usage courant et légitime en autant qu'elle était utilisée par le directeur et devant témoin, uniquement sur les mains, sans faire de dommages et avec la tenue d'un registre exact de chaque punition ainsi infligée. Cette 'strap' était fournie par le ministère des Affaires indiennes lui-même. Si l'on compare ce règlement avec les récits de nos répondants autochtones, bien d'autres moyens de punir physiquement étaient en usage et cela, pas toujours avec témoins et certes pas inscrits dans un registre. Concernant les abus, un seul document oblat a pu être récupéré dans le cadre de cette recherche, celui-ci niant une possible réalité d'abus sexuels au Pensionnat de Saint-Marc. Cela va à l'encontre du récit d'un des répondants autochtones et d'un renseignement obtenu d'un informateur-clé, indiquant à la chercheuse de façon exacte sur le Plan du pensionnat (voir annexe 4) les endroits précis dans les dortoirs des élèves les plus jeunes, où des religieux 'abuseurs' dormaient. Quant aux souffrances endurées par les enfants, aucun document oblat recensé n'en dit mot. Seuls les moments joyeux et les efforts du personnel de l'école pour préparer ces enfants à la vie future sont montrés et décrits. Pour leur part, les témoins oculaires notent que la discipline sévère était partout pareille dans les écoles québécoises de l'époque, prenant pour acquis que ce n'était pas pire pour les enfants Autochtones minimisant, voire occultant, ainsi les chocs culturels et les sentiments de vulnérabilité de ces enfants. Elles reconnaissent toutefois qu'ils devaient s'ennuyer de leurs foyers et expriment une certaine compréhension de leurs angoisses du fait d'être plongés dans une culture étrangère, privés de l'affection de leurs parents. Par contre elles pensent que tout cela était compensé par la propreté, la sécurité de manger chaque jour, les beaux vêtements, les belles installations sportives, le bel arbre de Noël; l'ethnocentrisme est ici de taille.

Cette ethnocentricité juxtaposée à une pensée de supériorité culturelle et spirituelle, à une position de pouvoir absolu, à une mission de conquête religieuse, à l'isolement du pensionnat situé à environ quatre km du village de Saint-Marc et à un but d'assimilation n'avait rien de rassurant pour ces enfants prisonniers d'un système de type militaire. En outre, à l'époque de ce pensionnat, la compréhension de l'enfance et de ses besoins était encore peu avancée et les connaissances des impacts de l'humiliation et des punitions corporelles encore minimales. Les travaux de Piaget (1969 et 1973), pour ne nommer que cet expert sur l'enfance, étaient encore peu connus à cette époque. Ces enfants se trouvaient donc victimes de ce que notre société nomme aujourd'hui « la violence psychologique et physique ». Les souvenirs encore bien vivants de nos répondants sur ces types de violence et, pour le répondant dit de 'première heure', d'une tentative d'abus sexuel, ainsi que sur l'injustice perpétrée contre l'un d'eux, témoignent des chocs culturels, de la terreur, des souffrances et des traumatismes que certains d'entre eux, si non tous, ont vécus. S'il est vrai que des punitions corporelles dures étaient monnaie courante dans les écoles du Québec à cette époque et qu'au niveau des pensionnats pour enfants autochtones « *ça été plus massif dans l'Ouest* », il n'en demeure pas moins que les ex-pensionnaires de Saint-Marc-de-Figuery ont subi des traumatismes dans cette institution. Ils y ont laissé une part importante de leurs capacités de vivre selon leur culture et dans leur langue sans pour autant être dotés des habiletés nécessaires pour

fonctionner adéquatement au sein de la société majoritaire où, en outre, ils font face au racisme. Ces impacts se répercutent de génération en génération car ils ont refoulé pendant des années des peurs, de la honte, de la colère, des frustrations et des humiliations et ont été privé d'un modèle parental. Tous nos répondants autochtones mentionnent les efforts qu'ils, et les membres de leurs communautés, doivent faire pour vivre une vie heureuse et paisible.

Les séquelles laissées par les conditions de vie imposées à ces jeunes Autochtones étaient d'autant plus graves que ce genre de traitement venait de figures d'autorité hiérarchiques étrangères, imposantes et toutes vêtues de noir. Ces enfants ne connaissaient pas ce type d'autorité disciplinaire dans leur famille, ils étaient habitués à vivre selon des valeurs de respect de tout être humain, voire de toute chose créée, de partage, d'égalité, de liberté et ils n'avaient aucune idée à quoi s'attendre à leur arrivée à ce pensionnat. Le choc fut donc brutal. De plus, à leur sortie du pensionnat, les jeunes autochtones devenaient conscients qu'ils n'appartenaient plus vraiment à leur communauté, tout en faisant face au racisme méprisant de la société majoritaire. Cet état de fait transparait clairement dans les écrits recensés et est confirmé dans les résultats de cette recherche. Selon plusieurs écrits, la consommation d'alcool et la violence qui sévissent dans certaines familles, pas toutes, serait un des résultats du régime des pensionnats ou, tout au moins, ce régime auraient exacerbé une condition déjà présente due à la colonisation. Une recherche subséquente devra examiner les questions de 'consommation excessive' et de 'violence conjugale et familiale' afin d'en révéler les causes véritables ainsi que les moyens que prennent aujourd'hui les communautés et les individus pour s'en sortir.

Les points sur lesquels nous percevons une divergence entre les résultats de notre recherche et les écrits recensés sur les pensionnats en général sont les suivants : 1) la nourriture qui semblent avoir été de meilleure qualité et de quantité suffisante au pensionnat de Saint-Marc; 2) l'hygiène, la salubrité et la propreté présentes à Saint-Marc; 3) les installations et possibilités de loisirs agréables et 4) les sentiments ambivalents que trois de nos répondants autochtones mentionnent, plus ou moins explicitement, concernant le départ de leurs foyers pour le pensionnat. Un autre point de divergence vient du fait que deux de nos répondants ont été renvoyés du pensionnat à treize et non à seize ans, comme l'imposait la loi. Pourquoi? La question demeure entière. Fait intéressant, les deux mentionnent leur tristesse de ne plus pouvoir aller à l'école car ils aimaient apprendre. Par ailleurs, deux points au niveau de l'enseignement demeurent obscurs dans nos résultats : les documents Oblats et les entrevues avec les témoins oculaires affirment que ces enfants apprenaient des travaux manuels, pour les garçons et ménagers, pour les filles et ce, de façon substantielle, mais aucun répondant autochtone n'en fait mention. Rien, non plus, n'est dit sur l'enseignement de l'histoire par aucune des trois sources de données principales. Seul un informateur-clé dit avoir appris l'histoire du Canada, y apprenant qu'il appartient à un peuple de 'sauvages'.

Quant à une comparaison entre l'expérience masculine et féminine au pensionnat, les ex-pensionnaires masculins parlent de façon substantielle du hockey et d'autres loisirs ainsi que de punitions et d'abus d'ordres physique et psychologique. Les ex-pensionnaires féminines abordent peu la question des loisirs, ne parlent pas du ballon-balai et, au niveau des punitions, elles mentionnent des punitions physiques moins dures que celles des garçons. Elles parlent de leurs chocs et de leurs traumatismes lors de leur première arrivée au

pensionnat, l'une d'entre elle mentionne une tentative d'abus sexuel, et elles ne mentionnent pas d'abus psychologique tels que des humiliations. Les résultats de cette recherche démontrent que les garçons avaient possiblement une vie à la fois plus dure et plus excitante que les filles pour qui, d'ailleurs, les exploits au ballon-balai ne sont nullement relatés dans les journaux ou autres documents d'archives. Tout indique que les garçons recevaient plus d'attention, tant négative que positive, que les filles.

Tel que mentionné à la chercheuse, d'un commun accord par tous les membres du Comité du suivi de la recherche, il y a une forte possibilité que les pensionnaires de la première période aient subi une plus forte dose de traumatismes que ceux venus plus tard. En effet, ces derniers ayant pu entendre des histoires des premiers, ils n'allaient pas vers un inconnu aussi total à leur arrivée. Une recherche subséquente pourra comparer ces trois périodes, (1955-62, 1963-67 et 1968-73), auprès d'un nombre accru de répondants, au niveau des différentes sources de traumatismes subis.

En conclusion à notre discussion des résultats, la constatation suivante peut être faite : les documents d'archives relatent le beau, le bon, le spectaculaire, ce qui se passait de temps en temps ou pour une élite restreinte, ce que nous appelons des 'demis-vérités' et des 'bribes de réalités'. Pour leur part, les témoins oculaires n'ont vu que les facettes limitées à leurs domaines : la salle de classe et les périodes récréatives pour l'enseignante; la propreté des dortoirs vides d'enfants pour la préposée au ménage; quelques périodes de ballon-balai avec les pensionnaires féminines et le type de contact possible, ou plutôt impossible, avec celles-ci pour la joueuse de ballon-balai. Elles ne sont donc pas en mesure de parler de l'ensemble de la vie dans cette institution. De leur côté, les ex-pensionnaires racontent leur quotidien en mettant plutôt l'accent sur leurs chocs culturels, leurs sentiments d'être prisonniers d'un régime militaire, leurs blessures, leur vulnérabilité et leur désarroi. De nombreuses questions demeurent donc en suspens, le tout présentant une esquisse floue et ajourée du pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery. Cette recherche préparatoire a donc atteint son but.

7. LIMITES, BIAIS ET MÉRITE DE CETTE RECHERCHE

Cette recherche porte en elle des limites à plusieurs niveaux. Une année lui étant allouée et les ressources financières mises à sa disposition ne permettaient que d'effleurer la surface du sujet afin d'en prendre le pouls, en préparation à une étude plus étoffée et plus approfondie du pensionnat pour enfants Autochtones de Saint-Marc-de-Figuery.

Au fil de cette étude exploratoire, deux sites d'archives, quelques fouilles sur l'Internet, la lecture de publications de dernière heure sur les missions oblates en particulier et le visionnement de documentaires audiovisuels ont permis de défricher un sentier et d'entrevoir une variété de pistes pour une recherche plus poussée. La participation restreinte de quatre ex-pensionnaires et de quelques témoins oculaires Allochtones limite également la possibilité de dégager un portrait clair et complet de cette institution. Ainsi, le titre de cette recherche indique une ambition qui dépassait ses capacités : le « portrait » présenté ici ressemble davantage à une esquisse floue et ajourée du pensionnat de Saint-Marc. Il faut donc voir dans ce Rapport de recherche des résultats préliminaires qui permettent d'ouvrir des portes donnant accès à des données plus amples afin de pouvoir présenter, dans un second temps, un portrait plus clair et complet de la vie dans cette institution. Ses impacts sur les individus qui l'ont fréquenté, leurs familles et leurs communautés seront aussi plus étoffés. Il faudra également pouvoir dégager les impacts précis du pensionnat de ceux de la colonisation en général.

Un biais inhérent à cette recherche vient du fait que les documents d'archives ont été produits à l'époque du pensionnat. Les perspectives ainsi recueillies présentent les manières de penser de l'Église, de l'État et de la société majoritaire de l'époque, non teintées par le passage du temps, ni par les idées véhiculées aujourd'hui sur l'éducation, la discipline et les punitions, l'acculturation et l'assimilation. Par ailleurs, les entrevues avec les ex-pensionnaires et les témoins oculaires font appel à leur mémoire, ce qui peut teinter leurs perspectives. Toutefois, il faut savoir que pour ces enfants dont l'expérience de vie était nomade et dont la culture valorisait, et valorise toujours, la liberté et la « *non-interférence* » dans l'éducation des enfants, le principe de punitions sans violence physique aujourd'hui véhiculé dans le monde 'Blanc' n'est pas nouveau, leur vision des punitions et des abus n'est donc pas nécessairement teintée par cette idéologie.

Le mérite de cette recherche tient du fait qu'aucune étude scientifique et systématique n'avait encore été entreprise spécifiquement sur ce pensionnat qui a ouvert ses portes en 1955, beaucoup plus tard que les écoles résidentielles de l'Ouest canadien et qui a duré l'espace d'une génération. Qui plus est, il s'est vu opéré en pleine Révolution tranquille québécoise au sein de laquelle le peuple majoritaire s'affirmait, défendait sa langue, séparait l'Église et l'État et réduisait l'influence de la première au sein de la société. Quel impact ces faits ont-ils eu sur la manière dont les Oblats ont géré cette institution? Voilà une question importante qui s'est posée au fil de cette recherche. Son mérite tient aussi du fait qu'elle rassemble et rend publique certaines données jusque là éparpillées dans des documents d'archives demeurés obscurs. De plus, elle contribue à donner une voix aux ex-pensionnaires et aux communautés Autochtones d'Abitibi leur conférant ainsi une lueur d'espoir d'être enfin entendus et compris, mieux connus et reconnus, par le peuple majoritaire du Québec qu'ils côtoient au quotidien.

8. CONCLUSION

Le but de cette recherche étant de jeter les bases d'une recherche plus élaborée et complète sur le sujet du pensionnat pour enfants autochtones de Saint-Marc-de-Figuery, nous pouvons affirmer que ce but a été atteint, puisque plusieurs questions à approfondir émergent des résultats de cette recherche. Celles-ci font l'objet du prochain chapitre de ce rapport.

Les attentes de cette recherche n'étaient pas d'obtenir une image claire et complète sur les différents thèmes à l'étude, mais plutôt un portrait inachevé. Le premier objectif, soit de connaître les visions oblates, a été atteint. Des questions restent toutefois à approfondir. Par exemple, dans quelle mesure les Oblats s'intéressaient-ils et connaissaient-ils les conceptions autochtones du 'Kitchi Manitou' (le Grand Esprit), leurs visions du monde et leurs valeurs à travers la Roue de médecine et leurs pratiques spirituelles? Leur conception de leur mission auprès de ces peuples apparaît clairement et se révèle identique à celle de l'Église catholique de l'époque, malgré leur déviation des lignes directrices de l'Église et de leur Fondateur lorsqu'ils ont opéré leur virage vers l'établissement des institutions totalitaires qu'étaient les pensionnats. À part le fait que ce virage rendait l'évangélisation des peuples Autochtones plus facile et que, selon leur raisonnement, les parents Autochtones n'étaient pas aptes à préparer ces enfants pour l'école et que les écoles publiques n'étaient pas prêtes à les recevoir, y avait-il d'autres justifications à leur engagement, avec le gouvernement, dans l'établissement de ces institutions? Et pourquoi avoir opté pour l'ouverture d'un pensionnat en Abitibi au moment où l'État s'était rendu compte de l'échec des pensionnats et avaient commencé à fermer ceux de l'Ouest canadien?

Les deuxième et troisième objectifs, soit d'obtenir un aperçu du vécu des enfants au pensionnat de Saint-Marc selon trois perspectives et de le comparer a également été atteint. Encore ici, des questions restent en suspens. Les comparaisons entre nos sources de données laissent entrevoir que les adultes Allochtones, Religieux et laïques, voyaient la vie de ces enfants à travers des lunettes ethnocentriques et que les documents publicitaires de l'époque présentaient au public québécois des demi-vérités et des bribes de réalités sur la vie de ces '*petits Indiens chanceux*'. Les ex-pensionnaires interviewés présentent des points de vue très différents sur plusieurs thèmes, révélant un portrait moins reluisant, voire traumatisant, de leur séjour dans cette institution. Comme l'affirme Lamarre (1998), la ligne est mince entre la protection et le contrôle et les pensionnats pour enfants Autochtones, où les communications entre Autochtones et Allochtones se faisaient à sens unique, à la verticale de haut en bas, sans tenir compte des croyances, des valeurs et des sentiments des récepteurs, étaient des lieux propices aux abus de pouvoir. L'ethnocentrisme et la croyance absolue des missionnaires en la supériorité de leur Église et de leur 'civilisation' n'aidaient en rien la concrétisation de leurs bonnes intentions. Pour sa part, Cohen-Émerique (2000) démontre que l'ethnocentrisme forme des écrans et des filtres dans la compréhension de 'l'autre' et dans les communications interculturelles ainsi que des tensions dans ce type de relations. La présente recherche confirme cette thèse. La présence d'écrans opaques et de filtres tissés serrés ressort de façon d'autant plus évidente entre les discours Autochtones et Allochtones de cette recherche, qu'il s'agissait d'enfants vulnérables, impuissants et sans voix face à des adultes possédant tous les pouvoirs sur eux. D'un côté, les Oblats et les témoins oculaires voient ces '*petits Indiens*'

comme chanceux de recevoir une éducation ‘disciplinée’, des vêtements « *propres et distingués* », des coupes de cheveux ‘adéquates’, de la nourriture chaque jour, des loisirs ‘sains’ et, surtout, la connaissance de Jésus-Christ, le Sauveur et Rédempteur du monde selon les Chrétiens. De leur côté, les récits des ex-pensionnaires mettent plutôt l’accent sur les mille et unes obligations auxquelles ils étaient contraints, le contrôle exercé sur leur liberté, la perte de leur identité et de leur individualité, leurs frustrations face au manque d’humanité des figures d’autorité, les abus de pouvoir qui les dégradaient et leurs multiples souffrances. C’est comme si les uns et les autres ne décrivaient pas les mêmes lieux, chaque catégorie de répondants les percevant avec une lunette spécifique et d’un point de vue différent. Plusieurs questions liées à cet objectif sont posées au prochain chapitre de ce rapport.

Quant au quatrième objectif, quelques morceaux d’information en ressortent. Il ouvre surtout des pistes vers des questions importantes, surtout en lien avec l’éducation des enfants Algonquins d’Abitibi après la fermeture du pensionnat de Saint-Marc et avec les problèmes de consommation et de violence dans les familles autochtones de la région et les programmes mis en place dans les communautés pour contrer ces problèmes. Le cinquième objectif a également été atteint comme en témoigne le chapitre suivant.

Au terme de cette recherche, à l’instar du R. P. Guy Lavallée, omi, prêtre Métis, nous pouvons affirmer qu’avec « *de bonnes intentions... les missionnaires Oblats ont attaqué l’âme même des Autochtones* » (Cardinal, 2002). Le pensionnat pour enfants Autochtone de Saint-Marc-de-Figuery a laissé des marques importantes et indélébiles sur ses survivants et leur descendance et ce, malgré le fait qu’il ait ouvert ses portes plus tard que ceux de l’Ouest canadien, qu’il ait opéré sur une période moins longue et que les abus y ont possiblement été moins massifs que dans l’Ouest. Les propos des répondants autochtones de cette recherche démontrent qu’ils y ont subi des chocs et des traumatismes semblables à ceux décrits de façon générale dans les écrits recensés. En effet, si les Oblats de Marie-Immaculée ont aidé, ils ont aussi blessé, come l’énonce Bérubé (2002). Les marques perdurent et se répercutent de génération en génération jusqu’à ce jour.

9. QUESTIONS POUR UNE RECHERCHE SUBSÉQUENTE

À noter que les quelques questions présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives. Elles ne représentent qu'une première identification de questions demeurées en suspens suite à cette recherche préparatoire qui révèle, en réalité, un portrait flou et incomplet de la vision oblate et une esquisse plutôt ajourée de la vie des enfants Autochtones au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery.

- ✓ Comment les Oblats de Marie-Immaculée percevaient-ils leur mission auprès des enfants Anishinabek pendant la révolution dite 'tranquille' au Québec. Comment ressentaient-ils cette révolution? Quels impacts a-t-elle eu sur les comportements des Religieux et des Religieuses dans ce pensionnat?
- ✓ Est-ce que, et si oui comment, les relations entre Anishinabek d'Abitibi et l'Église catholique, la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée en particulier, ont-elles été changées entre l'avant et l'après pensionnat?
- ✓ Selon quelle logique et avec quelles justifications, exactement, les Oblats insistaient-ils et le gouvernement canadien a-t-il décidé d'ouvrir le pensionnat pour enfants Indiens de Saint-Marc-de-Figuery à une période où il avait commencé à fermer ceux de l'Ouest et à intégrer les élèves Autochtones dans les écoles provinciales? Était-ce uniquement parce que les Autochtones d'Abitibi étaient nomades ou y avait-il d'autres raisons pour l'ouverture de ce pensionnat?
- ✓ Comment et par qui, les enfants des différentes communautés et lieux de vie étaient-ils ramassés et transportés vers le pensionnat en début d'année? Quels types de négociations ou de menaces étaient faites auprès des parents pour qu'ils acceptent de laisser aller leurs enfants?
- ✓ Selon les membres du Comité du suivi de cette recherche, la première période du pensionnat (+/- 1955-1962) a été plus traumatisante pour les enfants. Quelles en sont les raisons et quelles sont les caractéristiques spécifiques aux trois périodes identifiées par les membres du Comité : 1955-1962; 1963-1968; 1969-1973?
- ✓ Les Pères et les Frères Oblats ainsi que les Religieuses de Saint-François d'Assise qui œuvraient au pensionnat de Saint-Marc-de-Figuery n'étaient probablement pas tous 'durs' et 'abuseurs' avec les pensionnaires. Dans quelle proportion l'étaient-ils/elles?
- ✓ Concernant les abus sexuels, et/ou les tentatives d'abus sexuels, advenus au pensionnat de Saint-Marc, où et quand ces abus se passaient-ils? De quelle envergure étaient-ils? Envers quels enfants (sexe, âge) étaient-ils perpétrés?
- ✓ La présente recherche révèle différents types de punitions physiques et d'abus psychologiques. Y en avait-il d'autres et si oui, de quelles natures étaient ces punitions et ces abus?

- ✓ Quel niveau et quels types d’instruction, les enfants recevaient-ils? S’ils recevaient des cours d’histoire du Canada, quels textes étudiaient-ils? Comment les Autochtones y étaient-ils décrits?
- ✓ Combien de temps par jour ou par semaine ces enfants passaient-ils à apprendre des travaux manuels ou ménagers? Y a-t-il eu, ou non, une tentative d’instruction agricole, ou des tâches agricoles assignées à ces enfants du primaire?
- ✓ Étant donné que deux de nos répondants affirment avoir dû quitter le pensionnat vers l’âge de treize ans, achevant ainsi leur scolarité bien avant l’âge réglementaire de seize ans, combien d’autres enfants ont été ainsi renvoyés chez eux, et pourquoi?
- ✓ Quel était réellement l’état de santé de ces enfants? Les épidémies étaient-elles fréquentes? Qui les soignaient?
- ✓ La violence familiale et la consommation étaient-elles antécédentes au pensionnat ou ont-elles commencé à l’époque du pensionnat ou se sont-elles aggravées pendant cette période?
- ✓ Que font aujourd’hui les individus, les familles et les communautés pour contrer les problèmes de dépendances et de violence?
- ✓ Où sont allés, et quelle sorte d’éducation ont reçue les enfants des trois communautés Anishinabek d’Abitibi à la fermeture du pensionnat? Comment se passe leur éducation aujourd’hui?

10. RÉFÉRENCES

- APNQL (Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador) (2005). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*. Wendake : APNQL.
- Assembly of First Nations (1994). *Breaking the Silence*. Ottawa: First Nations Health Commission.
- Attali, J. (2003). *L'homme nomade*. Paris: Librairie Arthème Fayard.
- Bertand, J.-M. (1^{er} mars, 1990). « Une centaine d'enfants auraient été victimes d'agression sexuelle ». *Journal de Montréal*. Ottawa : Archives Deschâtelets, Fond : Province St.-Joseph, Cote : JC 7501.C21R6
- Bérubé, S. (15 nov. 2002). « Oblats de Marie-Immaculée : 'Ils ont aidé, mais aussi blessé' ». *L'aiglon [l'hebdomadaire du Grand Nord canadien]*.
URL : www.aiglon.nt.ca/article.asp?cle=1978.
- Bousquet, M.-P. (2005). "A Generation in Politics: The Alumni of Saint-Marc-de-Figuery, Residential School, Quebec". Communication faite au 37^{ième} Congrès des Algonquinistes, 21-23 octobre 2005, Ottawa: Carleton University & Canadian Museum of Civilization.
- Bousquet, M.-P. (9 jan. 2006). Correspondance personnelle entre M.-P. Bousquet et M. Loïselle.
- Canal D (25 mars 2007). Les Maîtres de l'interrogatoire. *Docu-D*, Canal D.
URL : <http://www.canald.com/grille/diffusion/1556409/>
- Cardinal, S. (2002). *God's Explorers* [Film documentaire]. Calgary : Westmount Productions Inc. Résumé dans URL : www3.telus.net/public/kisa1/godsexplorers/synopsis.htm
- Chansonneuve, D. (2005). *Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones*. Ottawa : Fondation autochtones de guérison.
- Chaplier, M. (2006). La blessure des pensionnats canadiens. Assimilation et reconstruction. Dans P. Chanson et O. Servais (dir.) *Identités autochtones et missions chrétiennes. Brisures et émergences*. Paris : Éditions Karthala, Collection 'Mémoire d'Églises'.
- Claes, R. & Clifton, D. (1998). *Sérvices contre les enfants placés en établissement. Besoins et attentes en matière de réparation pour les sérvices commis contgre les enfants placés dans les pensionnats pour enfants autochtones. Rapport final sous à la Commission du droit du Canada le 23 octobre 1998*. Ottawa : Commission du droit du Canada.
URL : http://www.lcc.gc.ca/fr/themes/mr/ica/sage/sage_main.asp
- Cloutier, J. O.M.I. et Brochu, J. O.M.I. (non daté). *Des Petits Indiens Chanceux : La vie qu'on mène au pensionnat indien de St.-Marc, Abitibi*. Ottawa : Archives Deschâtelets, Fonds : Province St.-Joseph, Cote : JC 7501.C21R8.
- Cohen-Émerique, M. (2000). L'approche interculturelle auprès des migrants. In G. Legault (éd.) *L'intervention interculturelle*. Boucherville : Gaëtan Morin.

Comité sur la stratégie d'intervention auprès des peuples autochtones (2006). *Stratégie d'intervention : mission d'enseignement et de recherche auprès des peuples autochtones* [Document sous au conseil d'administration]. Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Commission des Œuvres indiennes et esquimaudes des Pères Oblats (juin 1962). « Mémoire à la Commission Royale sur l'Éducation ». *Vie Indienne. Organe des Indiens d'expression française*. Ottawa : Archives Deschâtelets.

Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Les Pensionnats. Dans *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 1 : Un passé, un avenir* [chapitre 10]. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Code d'éthique en matière de recherche. Dans *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 5 : Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau* [Annexe 'E']. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Conférence Catholique Canadienne (1960-61). Mémoire au Comité parlementaire des Affaires indiennes. *Vie Indienne* [numéros de septembre et décembre 1960, mars, juin et septembre 1961].

Congrès missionnaire (fév. 1959). *Vie indienne. Organe des Indiens d'expression française*.

CTSH (Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines) (Décembre 2006). *La recherche qualitative dans le contexte de l'EPTC [document de consultation]*. Ottawa : Gouvernement du Canada. UER : www.ger.ethique.gc.ca

Dickason, O. P. (1996). *Les Premières Nations*. Québec : Septentrion.

Dion Stout, M. & Kipling, G. (2003). *Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats*. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.

Fondation autochtone de guérison (2003a). *Que sont les enfants devenus ? L'expérience des pensionnats autochtones*. Ottawa : Fondation autochtone de l'espoir.

Fondation autochtone de guérison (2003b). *Que sont les enfants devenus ? Guérir les séquelles des pensionnats*. [Document DVD]. Ottawa : Fondation autochtone de l'espoir.

Fondation autochtone de guérison (2006). *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison*. Ottawa : La Fondation.

Grant, A. (1996). *No End of Grief: Indian Residential Schools in Canada*. Winnipeg: Pemmican Publications Inc.

Grenon, M. O.M.I. (22 sept. 1957). Lettre au R. P. D. Couture de Fort Georges. Ottawa : Archives Deschâtelets, Fonds : Diocèse de Moosonee, Cote : LCB 3345.646L 497a.

Grenon, M. O.M.I. (21 avril 1959). Lettre au R. P. Jules Leguerrier, O.M.I. Ottawa : Archives Deschâtelets, Fonds : Province St.-Joseph; Cote : JC 7501.C21R3

Groulx, Chanoine L. (1962). L'épopée des Oblats dans les missions de l'Ouest. Dans Chanoine L. Groulx, *Le Canada français missionnaire* [ch. 3]. Montréal : Fides, Collection Fleur de Lys, Études historiques canadiennes.

Guertin, F. [réalisateur], (1958 approximativement). *Le Pensionnat Indien d'Amos [Saint-Marc-de-Figuery]*. Film documentaire promotionnel du pensionnat. Montréal : Production Guernand Film, Propriété du Gouvernement du Québec, Ministère de la culture et Archives nationales du Québec. (Copie DVD appartenant à monsieur Richard Kistabish).

Highway, Tomson (2004). *Champion et Ooneemeetoo*. Sudbury, Ont. : Éditions Prise de parole.

Indian and Eskimo Welfare Oblate Commission (1956). *Indian Residential School Administration Handbook*. Ottawa: Archives Deschâtelets, Cote: CW 324.B86 R26

Indian and Eskimo Welfare Commission, Oblate Fathers in Canada (1958). *Residential Education for Indian Acculturation*. Ottawa: Archives Deschâtelets, Cote: CW324.B86R18

IRSC (Institut de recherché en santé du Canada) (2005). *Lignes directrices des IRSC sur l'éthique de la recherche en santé chez les peuples autochtones [version provisoire pour consultation]*. Ottawa : IRSC.

Jetté, F. O.M.I. (1982). « *L'Évangélisation des Indiens et des Inuit du Grand Nord* ». Documentation (français) No. 109/82. Ottawa : Archives Deschâtelets.

Kenny, C. (2002). *À Coeur ouvert: des Indiennes, des Métisses et des Inuites d'Amérique du Nord parlent de culture, d'instruction et de travail*. Ottawa : Condition féminine Canada.

Lafrenière, L. (non daté). « À St-Marc-de-Figuery. Où les petits Indiens se préparent à leur rôle de Canadiens ». Ottawa : Archives Deschâtelets, Fonds : Conseil Oblat des Œuvres Indiennes et Esquimaudes, Cote : T1R 6608.C73R1

Lamarre, S. (1998). *Aider sans nuire. De la victimisation à la coopération*. Montréal : Éditions Lescop.

Lapointe, E. O.M.I. (2006). « Inculturation ». *Dictionnaire des valeurs oblates*.
URL : http://www.oblats.qc.ca/OMI/dictvaleurs/v_inculturation.html

Le Droit (12 jan. 1956). « Le pensionnat indien d'Amos ». Ottawa : Archives Deschâtelets, Fonds : Province St.-Joseph; Cote: JC 7501 C21R1

Macionis, J. S., Clarke, J. N., & Gerber, L. M. (1997). *Sociology*. Scarborough: Prentice-Hall Canada Inc.

Marcil, R. (juin 1967). « Initiation 4-H au Pensionnat Indien d'Amos ». *Vie Indienne. Organe des Indiens d'expression française*. Ottawa : Archives Deschâtelets.

Marcil, R. (juin 1968). « Cérémonie d'admission dans le club 4-H au pensionnat indien d'Amos ». *Vie Indienne. Organe des Indiens d'expression française*. Ottawa : Archives Deschâtelets.

McKenzie, L. (1999, non-publié, document personnel de la chercheuse reçu de l'auteure). *Residential Schools : The Beginning and the End*.

Miller, J. R. (1996). *Shingwauk's Vision. A History of Native Residential Schools*. Toronto: University of Toronto Press.

- Milloy, J. S. (1999). *A National Crime. The Canadian Government and the Residential School System, 1879-1986*. Winnipeg: University of Manitoba Press.
- Mulvihill, J. O.M.I. (mars 1964). “Qui est cet home, l’Indien?”. *Vie indienne [organe des Indiens d’expression française]*. Ottawa : Archives Deschâtelets.
- Mulvihill, J. O.M.I. (avril 1964). « Let’s try a New Approach to the Indian Problem ». *Our Family: The Future of Canada’s Indians*. Battleford, Sask.: The Marian Bookshop. Obtenu à Ottawa des Archives Deschâtelets.
- Mulvihill, J. O.M.I. (sept. 1964). “Le manqué de chefs chez les Indiens”. *Vie Indienne. Organe des Indiens d’expression française*. Ottawa : Archives Deschâtelets.
- Mulvihill, J. O.M.I. (déc. 1964). « Les réserves Indiennes: les adapter ou les supprimer? ». *Vie Indienne. Organe des Indiens d’expression française*. Ottawa : Archives Deschâtelets.
- Myles, B. (dimanche, 7-8 décembre 2002). « Retrouver ses racines pour guérir son âme : des décennies d’acculturation par l’Église et l’État ont conduit la communauté de Wemotaci au fond de l’abîme ». *Le Devoir*.
- Nicholson, Honorable J.R. (sept. 1965). « Il faut aider les Indiens à prendre leur place chez nous ». *Vie Indienne. Organe des Indiens d’expression française*. Ottawa : Archives Deschâtelets.
- Noël, D. & Tassé, L. (2001). *Les quatre savoirs de Mali Pili Kizos*. Montréal : Femmes autochtones du Québec inc. et Bibliothèque nationale du Québec.
- On étudie un conflit de cultures (15 nov. 1957). *Vie Indienne. Organe des Indiens d’expression française*.
- Paré, J. (2005). « *Bilan du siècle – les autochtones* ». Sherbrooke : Université de Sherbrooke.
URL : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/collaborations/9552.html>
- Peelman, A. (2004). *L’Esprit est Amérindien. Quand la religion amérindienne rencontre le christianisme*. Montréal : Médiaspaul.
- Piaget, J. (1969). *Psychologie et Pédagogie*. Paris : Denoël/Gonthier.
- Piaget, J. (1973). *The Child’s Conception of the World*. N.Y. & London : Granada Publishing Ltd.
- Prise de position sur l’intégration (déc. 1962). *Vie indienne. Organe des Indiens d’expression française*.
- Régnauld, M. (2004). « Les peuples autochtones peinent à s’affirmer ». *Le Monde diplomatique, juillet, pp. 16-17*.
- Renaud, A. O.M.I. (avril 1964). « Education in the Indians’ Future ». *Our Family. The Future of Canada’s Indians*. Ottawa : Archives Deschâtelets.
- Riopel, M. (1991). *Sur les traces des Robes noires*. Ville-Marie : Société d’Histoire du Témiscamingue. URL : www.ourroots.ca/ed/page.aspx?id=970374

Riopel, M. (2003). « En missionnant sur les rives du Lac Témiscamingue, 1836-1886 ». *Encyclobec*. URL : www.encyclobec.ca/main.php?docid=487

RMYC (The Regional Multicultural Youth Council (2001). *Reaching Out to First Nations, Removing Barrier / Building Bridges*. URL: <http://my.tbaytel.net/manwoyc/native2001.htm>

Ross, R. (2006). *Dancing with a Ghost. Exploring Aboriginal Reality*. Toronto: Penguin Canada.

Simard, J.-J. (2003). *La réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*. Sillery : Éditions du Septentrion.

Sioui, É. (1972). « Le droit d'être ». *Recherches amérindiennes au Québec II* : 4-5, p. 39-41 [Numéro spécial entièrement écrit par des autochtones].

Société Radio-Canada (27 jan. 1998). *Les pensionnats au Québec*. Émission *Dimanche magazine*. URL : <http://archives.radio-canada.ca>

Société Radio-Canada (27 fév. 2006). Le pensionnat d'Amos (Saint-Marc-de-Figuery). Émission *Le Point*, animé par Dominique Poirier, Montréal : Radio-Canada. [émission enregistrée sur vidéo – document personnel de la chercheure].

Supérieur provincial (1er mars 1990). Lettre à Jean-Marie Bertrand, journaliste au Journal de Montréal. Ottawa : Archives Deschâtelets, Fonds : Province de St.-Joseph, Cote : JC7501.C21R6

'Une ferme pas comme les autres' (n.d.). Amos : Société d'histoire d'Amos.

UQAT (2003). *Ensemble pour innover et réussir. Plan de développement 2003-2008*. Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Voisard, A.-M. (23 août 2004). « Un peuple 'civilisé' de force. La série documentaire *Parole de guérison* explore la profonde blessure autochtone ». *Le Soleil*, pages A1-A2. URL : www.k8e.ca/dossier/lesoleil-08-2004a.htm

Wesley-Esquimaux, C. C. & Smolewski, M. (2004). *Traumatisme historique et guérison autochtone*. Ottawa : Fondation autochtone de guérison.

Wikipedia (2007). II^e Concile œcuménique du Vatican. URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/IIe_concile_%C5%93cum%C3%A9nique_du_Vatican.

Zago, M. O.M.I. (2006). "Évangélisation et Mission". *Dictionnaire des valeurs oblates*. URL : http://www.oblats.qc.ca/OMI/dictvaleurs/v_évangélisation.html